



24^H ROUEN

30 AVRIL & 1^{er} MAI 2019

WORLD CIRCUIT ENDURANCE



REGLEMENT PARTICULIER SUPPLEMENTARY REGULATIONS

	Rouen Yacht Club
	
OOD : Michel LENGLET	

SOMMAIRE**CONTENT****1. DISPOSITIF GENERAL**

- Art 1. Information de l'épreuve
- Art 2. Règlement Général*
- Art 3. Droits d'engagement et Conditions financières (par bateau)
- Art 4. Constitution d'équipe par Bateau
- Art 5. Circuit
- Art 6. Implantation
- Art 7. Règlement intérieur du paddock
- Art 8. Aménagement Stand
- Art 9. Développement durable
- Art 10. Acceptation présent règlement

2. REGLEMENT TECHNIQUE

- Art 11. Numéro de course
- Art 12. Publicité Organisateur
- Art 13. Eclairage bateau
- Art 14. Radio UHF
- Art 15. Protection

3. REGLEMENT SPORTIF

- Art 16. Bateaux Admissibles
- Art 17. Vérifications administratives
- Art 18. Vérifications techniques
- Art 19. Briefing Pilote
- Art 20. Bouées
- Art 21. Essais libres
- Art 22. Départ
- Art 23. Neutralisation de course
- Art 24. Procédure de Départ Session02
- Art 25. Procédure Safety Boat
- Art 26. Procédure Bateau en Transit – Feux Jaunes
- Art 27. Changement de pilote et temps de conduite
- Art 28. Ravitaillement
- Art 29. Réparation et Opération d'entretien
- Art 30. Informations et Signalisation
- Art 31. Remorquage
- Art 32. Grue
- Art 33. Arrivée
- Art 34. Remise Prix

1. GENERAL CONDITIONS

- Art 1. Information of the event
- Art 2. General Regulation
- Art 3. Entry Fees & Financial conditions (per boat)
- Art 4. Team
- Art 5. Circuit
- Art 6. Implantation
- Art 7. Rules in paddock
- Art 8. Alteration of the pits
- Art 9. Sustainable development
- Art 10. General Regulation Acceptance

2. TECHNICAL REGULATION

- Art 11. Race Number
- Art 12. Promoter advertising
- Art 13. Lights on Boat
- Art 14. Radio UHF
- Art 15. Protection

3. SPORTING REGULATIONS

- Art 16. Eligible boats
- Art 17. Administrative checks
- Art 18. Technical scrutineering
- Art 19. Drivers Meeting
- Art 20. Buoys
- Art 21. Free Practice
- Art 22. Starting
- Art 23. Race Neutralization
- Art 24. Procédure de Départ Session02
- Art 25. Safety Boat Procedure
- Art 26. Transit Procedure – Yellow Lights
- Art 27. Driver change & driving time
- Art 28. Refueling
- Art 29. Repair & Maintenance
- Art 30. Informations et Signalling
- Art 31. Towing
- Art 32. Lifting
- Art 33. Finish
- Art 34. Price ceremony

Art 35. Instructions et Communications aux concurrents

Art 36. Perte d'équipement sur circuit

Art 37. Sanctions

Art 38. Réclamations

Art 39. Antidopage

4. ANNEXES

Art 40. Publicité

Art 41. Assurance

Art 42. Droits d'image

Art 43. Annulation

Art 44. Texte final

5. DOCUMENTS DE REFERENCE

Charte Eco citoyenne

Horaires de l'épreuve

Protocole et obligations Team

Art 35. Instructions and Communication to competitors

Art 36. Equipment lost in circuit

Art 37. Sanctions

Art 38. Protest

Art 39. Dopping

4. APPENDICES

Art 40. Advertising

Art 41. Insurance

Art 42. Trade marks & rights

Art 43. Cancelation

Art 44. Final Test

5. RELATED DOCUMENTS

Environmental Agreement

Schedule event timetable

Protocol's obligations

1. DISPOSITIF GENERAL

Art 1. Information de l'épreuve

Le Rouen Yacht Club, fondateur de l'épreuve, organise avec le concours de la Ville de Rouen, du Département de la Seine-Maritime et de la Région Normandie les 30 avril et 01 mai 2019, une épreuve motonautique internationale dénommée " 24 Heures Motonautiques Internationales de Rouen ", inscrite au calendrier de la Fédération Française Motonautique et de l'Union Internationale Motonautique comptant pour le Championnat du Monde d'Endurance. Cette épreuve est désignée ci-après " 24HROUEN 2019".

L'épreuve est placée sous l'égide de l'Union Internationale Motonautique (U.I.M.) et de la Fédération Française Motonautique (F.F.M.), contrat assurance RC « AXA France IARD N°7284843104 ».

Les " 24HROUEN 2019" se dérouleront en conformité avec les prescriptions des règlements internationaux de l'U.I.M., ainsi que du présent règlement particulier, auxquels les concurrents se soumettent par le seul fait de leur inscription.

En marge des règlements officiels l'organisateur a décidé d'adopter et de faire respecter une démarche « éco citoyenne » à tous les niveaux afin d'inscrire l'épreuve dans la politique du Grenelle de l'environnement et du développement durable. Le tableau d'affichage officiel sera disposé à proximité du secrétariat général de l'épreuve. Il permettra à l'organisateur de communiquer des informations aux équipages en dehors du briefing.

Toute communication effectuée sur ce tableau d'affichage présente un caractère officiel à condition que le document affiché comporte la date l'heure et la signature soit du Commissaire Général de la course, soit du Commissaire Général Adjoint, soit du Président du Jury de course, soit du représentant officiel de l'UIM.

La responsabilité de consulter les tableaux d'affichage où ils pourront retrouver classements, horaires, pénalités, décisions du Jury (liste non exhaustive), revient aux équipages.

Art 2. Règlement général*

Pour tous les points non abordés dans ce règlement, se référer au règlement U.I.M 2019 (art 902).

Récapitulation des pénalités : UIM Art 902.38

Problème lors du ravitaillement : 4 tours de pénalités

Infraction de course : 3 tours

Infraction lumière : deux tours après la notification d'absence de lumière et après information au team manager les tours ne sont plus comptabilisés.

Infraction au grutage : 4 tours

Infraction aux drapeaux : 3 tours

Infraction à la priorité : 5 tours

Ne pas assister au briefing : 5 tours

Ne pas être présent aux contrôles techniques : 5 tours

*: sous réserve de modifications apportées au règlement UIM 2019

1.GENERAL CONDITIONS

Art 1. Information of the event

The Rouen Yacht Club, Founder of the race, organizes with the assistance of the city of Rouen, of the Department of the Seine-Maritime and the region Normandy on 30 April and 01 May 2019, an International race referred as the "24 Hours international powerboating of Rouen", included in the calendar of the French Federation and the Union Internationale Motonautique as the world endurance championship. The race is hereinafter referred "24HROUEN 2019".

The event is placed under the aegis of the Union Internationale Motonautique (U.I.M.) and the Federation Française Motonautique (F.F.M.), contract insurance "AXA France IARD No 7284843104.

The " 24HROUEN 2019" will be held in accordance with the requirements of the international regulations of the U.I.M., as well as the present particular regulation, which the competitors to submit by the sole fact of their registration.

In addition of the official rules, the organizer decided to adopt and enforce an "eco-citizen" approach to record the event in accordance with the environmental and sustainable development policy.

The official notice board will be placed close to the general secretariat of the event, at the entrance of the boat pits. It will allow the organizer to communicate information to the teams at any other time than during the briefing.

Any communication made on this notice board is official provided that the displayed document includes the date, time and signature from the race director or deputy race director, the chairman of the race jury, the official representative of the U.I.M.

The responsibility to consult the official notice board, where they can find rankings, schedules, penalties, decisions of the Jury (non-exhaustive list), lies to the teams.

Art 2. General regulation*

For all the points not addressed in these regulations, refer to U.I.M rules 2019 (art 902).

Summary of penalties UIM Art: 902.38

Problem when refueling: 4 laps of penalties

Racing offence: 3 laps

Offence light: after two laps without light and information to the team manager the laps are not counted anymore

Offence to craning: 4 laps

Offence to flags: 3 laps

Offence to priority: 5 laps

Not attending the briefing: 5 laps

Not be present at the technical scrutineering: 5 laps

**: 2019 UIM Rules modification subject to change*

Art 3. Droits d'engagement et conditions financières (par bateau)

L'épreuve se disputera sur deux jours pour une durée de 24 heures. La durée de l'épreuve devra être conforme à l'avant programme.

Le timing de l'épreuve, préalablement fixé, restera effectif quels que soient les temps d'arrêt de course. (Par exemple si l'épreuve est arrêtée une heure, elle s'arrêtera à 16H le 01 mai quoi qu'il arrive).

L'âge minimum pour concourir à Rouen est de 16 ans, sous réserve de justifier des permis, licence et test d'immersion.

Le droit d'engagement est fixé comme suit avec publicité organisation :

Catégorie S3	3900.00 € (*)
Catégorie S2	5400.00 € (*)
Catégorie Classe X	Suivant sa catégorie (*)

(*) : Dans le cas où la publicité de l'organisation ne serait pas visible, l'engagement serait majoré de 1000€.

Une remise de 10% sera appliquée pour les teams composés majoritairement de nouveaux pilotes n'ayant jamais participés aux 24 heures motonautiques de Rouen.

Un pré-engagement devra être effectué avant le 15 février 2019, au moyen d'un virement bancaire (uniquement) de 1000€ pour la S3 et de 1500€ pour la S2. En cas de non-respect de cette date une pénalité de 1000€ par quinzaine de dépassement sera appliquée.

Le solde de l'engagement devra être réglé avant le 31 mars 2019, faute de quoi une pénalité de 50% sur le montant restant dû sera appliquée.

Tous les règlements devront être effectués par virement bancaire sur le compte bancaire N°00020523704 Crédit Mutuel Banque: 10278 Guichet : 02149 Clé : 60

IBAN : FR76 1027 8021 4900 0205 2370 460

Ne seront pris en considération que les bulletins d'engagement adressés avant la date du 31 mars 2019, dûment remplis au: ROUEN YACHT CLUB - 8 rue Edmond Flamand Ile Lacroix 76000 Rouen ou par E-mail : registration@24heuresrouen.com et accompagnés d'un chèque de banque de 3000€ à titre de caution, dont sera déduit le montant des éventuelles pénalités, et dégradations occasionnées aux infrastructures publiques constatées par l'organisateur.

La caution des étrangers (3000€) sera versée en espèces lors du jaugeage et restituée à la fin de la course, déduction faite des éventuelles pénalités et dégradations.

Vocabulaire : est considéré comme team étranger un bateau immatriculé à l'étranger et piloté par au moins trois pilotes qui n'ont pas la nationalité française.

Chaque team devra nommer un référent communiquant avec obligation pour lui, dès l'engagement, de fournir son numéro de téléphone et une adresse e-mail.

En cas de désistement après la date limite de clôture des engagements, les droits d'engagement restent acquis au R.Y.C.

Art 3. Entry fees and financial conditions (per boat)

The event will be held on two days for a period of 24 hours. The duration of the event must comply with the advance program.

The timing of the event, previously fixed, will remain effective regardless of the time of race stoppage. (For example, if the race is stopped 1 hour, it will stop at 4 pm on 01 may whatever happens)

The minimum age to compete in Rouen is 16 years, subject to have permits, license, and immersion test.

The entry fee is set as follow with advertising by the organization

Category S3	3900.00€ (*)
Category S2	5400.00€ (*)
Category class X	following its category (*)

() : Where the advertising of the organization is not visible, the entry fees increase by € 1000*

A discount of 10% will be applied for teams composed mainly of new drivers who have never participated in the 24 hours of Rouen.

A pre-commitment will have to be made before february 15th, 2019, by means of a bank transfer (only) of 1000 € for the S3 and 1500 € for the S2. In case of non-compliance with this date a penalty of 1000 € per fortnight of overtaking will be applied.

The balance of the commitment must be paid before March 31, 2019, otherwise a penalty of 50% on the remaining amount will be applied.

All payments must be made by bank transfer on the account . N ° 00020523704 Crédit Mutuel Bank: 10278 Office 02149 Key : 60 IBAN: FR76 1027 8021 4900 0205 2370 460

Only registration form sent before march 31, duly fulfilled, to: ROUEN YACHT CLUB - 8 rue Edmond Flamand Ile Lacroix 76000 Rouen, or email: registration@24heuresrouen.com, will be taken in consideration.

The deposit of foreign teams (3000€) will be paid in cash at the administrative inscription and will be returned at the end of the race, minus any eventual penalties and degradations caused by public infrastructures noted by the organizer.

Vocabulary : is considered foreign team a boat registered abroad and driven by at least three drivers who do not have French nationality.

Each team should appoint one reference contact at the time of the registration and provide his phone number and an email address.

In case of cancellation after the date limit closing the registration, the entry fees remains with the R.Y.C.

Aucune modification de l'équipage ne sera autorisée après les opérations de jaugeage, quels qu'en soient les motifs invoqués. Les embarcations devront se trouver dans le parc à bateaux fermé avant la fermeture définitive. Se référer au time schedule en vigueur.

Art 4. Constitution d'équipe par Bateau

Par bateau, l'organisateur donne les laissez-passer suivants :

- 1 team manager
- 1 team manager assistant
- 1 radio man
- 1 radio man assistant
- minimum 3 pilotes, maximum 4 - exception : 5 pilotes en S 3.
- autant d'accompagnateurs que de pilotes (1 Pass supplémentaire par pilote)
- 6 ravitailleurs
- 6 assistants

L'organisateur met à disposition 10 PASS invité par bateau.

La constitution d'équipe doit impérativement être faite par le biais du site internet 24Heuresrouen.com avant le 31 mars. Les noms, prénoms, adresses e-mails et les photos d'identité sont obligatoires.

Art 5. Circuit

La longueur totale du circuit est de :

3 kms 800 pour les S 3

3 kms 600 pour les S 2

Une bouée de virage double en aval et une en amont pour la S 3

Une bouée de virage double en aval et une en amont pour les S 2

Le circuit est délimité en trois zones :

- La zone Alpha qui s'étend du ponton de ravitaillement au pont Boieldieu
- La zone Bravo qui s'étend de la bouée aval à la bouée amont de l'île Lacroix
- La zone Charly qui s'étend de la bouée amont à la bouée aval de l'île Lacroix.

Des contrôles de vitesse inopinés seront effectués à tout moment.

Dans la zone Alpha la vitesse est toujours limitée à 70km/heure maximum. Des contrôles de vitesse seront effectués à tout moment.

En cas de vitesse excessive 5 tours de pénalité seront appliqués à chaque infraction.

*No modification of the team will be permitted after the technical scrutineering, regardless of the reasons.
Boats must be in closed pits area before the final closure. See the event time schedule.*

Art 4. Team for each boat

Per boat, organizer will provide pass for:

- 1 team manager
- 1 team manager assistant
- 1 radio man
- 1 radio man assistant
- minimum 3 drivers, maximum 4 -exception: 5 drivers for S 3.
- As many guides as drivers (1 additional pass by driver)
- 6 people for fuel
- 6 assistants

Organizer will give 10 VIP pass per boat.

Team registration must be made through the site internet 24Heuresrouen.com before March 31. The surnames, first names, e-mail addresses and photo identification are required.

Art 5. Circuit

The total length of the circuit is:

3 km 800 for S 3

3 km 600 for S 2

A dual turnabout downstream and one upstream for the S 3

A double turn buoy downstream and one upstream for S 2

The circuit is delimited in three zones:

- *Zone Alpha which extends from the refueling pontoon to the Boieldieu bridge*
- *Zone Bravo, which extends from the downstream buoy to the upstream buoy of Lacroix Island*
- *Zone Charly, which extends from the upstream buoy to the downstream buoy of Lacroix Island.*

Unannounced speed checks will be carried out at any time.

In zone Alpha the speed is always limited to 70km / hour maximum. Speed checks will be done at any time.

In the event of excessive speed, 5 penalty laps will be applied to each infraction.

Les bateaux de sécurité et de remorquage ont une priorité absolue sur les bateaux de course ; les bateaux de course doivent impérativement s'écarter au minimum de 10 mètres de tout bateau de sécurité. Tout manquement à cette règle entraînera une pénalité de 5 tours sur rapport des commissaires sur les bateaux de secours, voire de disqualification en cas de mise en danger des personnes à bord de ces bateaux.

Toutes les infractions concernant les trajectoires de course autorisées sur le circuit (en particulier les piles de pont) seront également sanctionnées de 5 tours de pénalité.

La nuit, en cas de panne d'une embarcation sur le circuit, le pilote a obligation de maintenir les feux allumés même pendant le remorquage et jusqu'à son retour au parc à bateaux ; tout manquement à cette règle entraînera de même une pénalité de 5 tours.

Art 6. Implantation

L'implantation du parc à bateau se décompose comme suit :

- Secrétariat général
- Stands
- Parc à Essence (cf. Art 28 – Ravitaillement)
- Parc à Grue (cf. Art 32 – Grue)
- Zone de dégazage : Il est prévu une zone de sécurité permettant, en cas de fuite de carburant dans un bateau, de le mettre en sécurité (coupure électrique, vidange du bateau). Le port de cagoules anti feu et de gants est obligatoire dans cette zone. En aucun cas un bateau présentant un risque d'explosion ne devra se situer sous un pont dans l'emprise du parc à bateaux.
- Parc Fermé.

Art 7. Règlement intérieur du paddock

Le paddock est un élément majeur de la manifestation. Le comportement de chacun se doit d'être correct et chacun représente le motonautisme face au public.

Les teams doivent se soumettre aux exigences de l'organisateur ; pour cela se référer à l'article sur les obligations des teams en annexe

Le port du badge est obligatoire.

Chaque personne pénétrant sur le parc à bateaux devra porter son laissez-passer de façon visible pendant toute la durée de sa visite dans cette enceinte ; dans le cas où celui-ci ne serait pas apparent, cette personne se verrait expulsée du parc à bateaux.

Ne sont pas autorisés dans le paddock :

- Les enfants de moins de 14 ans. Aucune dérogation.
- Les animaux même tenus en laisse.

Il est interdit de fumer dans le parc à bateaux. La constatation d'un manquement à cette règle entraînera l'expulsion immédiate du contrevenant du parc à bateaux, qu'il soit pilote, assistant, ou invité.

Safety and towing boats have a top priority on racing boats; racing boats must deviate at least 10 meters from any safety boat. Failure to comply with this rule will result in a penalty of 5 turns on report of the commissioners on the rescue boats, or disqualification in case of endangering people on board these boats.

All infringements concerning the race paths allowed on the circuit (in particular the bridge stacks) will also be penalized with 5 penalty laps.

At night, in the event of a boat failure on the circuit, the pilot has the obligation to keep the lights on even during the towing and until his return to the fleet; any breach of this rule will similarly result in a penalty of 5 turns.

Art 6. Implantation

The implantation of pits is composed as follows:

- *General secretariat*
- *Stands*
- *Refueling area (c.f. Art 28 – Refueling)*
- *Craning area (c.f. 32 – Craning)*
- *Area of degassing: It is expected a security zone allowing, in case of a leak of fuel in a boat, to put it in safety (power off, emptying the boat). The wearing of hoods anti fire and gloves is mandatory on this area. In any case a boat presenting a risk of explosion should be located under a bridge in the pits area.*
- *Closed park*

Art 7. Rules in paddock

Pits area is a main area of the event. People inside must be compliant with good behavior, with respect of each other. Each represents powerboating in front of the public.

Teams needs to fulfill obligations defined by organizer. Refer for this to team obligations in attached document.

The wearing of the badge is compulsory.

Each person entering the pits area should wear his pass in a visible way, during the duration of his visit here. In case it is not apparent, this person will be expelled from the pits area.

Are not allowed in the paddock:

- *Children under 14 years of age. No exemption.*
- *The 'animals even held on a leash*

It is forbidden to smoke in the pits. Any breach of this rule will result in the immediate expulsion of the offender from the pits area whether it is a driver, assistant or invited person.

La consommation d'alcool et de stupéfiant est strictement interdite sur l'ensemble du paddock (grues, parc à bateaux, structures officielles) pour l'ensemble des acteurs de la course (pilotes, mécaniciens, bénévoles, officiels, ainsi que l'ensemble des personnes ayant une tâche à effectuer sur le site). Des contrôles inopinés seront effectués (stupéfiant, alcool), et toute infraction entraînera l'expulsion du contrevenant.

Il est interdit d'utiliser tout appareil produisant une flamme ou étant susceptible de déclencher un incendie. Les groupes électrogènes sont interdits dans l'enceinte du parc à bateaux.

Aucun engin à moteur thermique ne sera autorisé dans l'enceinte du parc à bateaux (engins électriques autorisés). Tout manquement à cette disposition entraînera la confiscation du matériel pendant la durée de la course. L'usage de bicyclettes est vivement recommandé.

Art 8. Aménagement de l'emplacement

Le ROUEN YACHT CLUB met à votre disposition des emplacements d'une longueur de 6 mètres pour tous les bateaux, sur 4 mètres de largeur pour les S2 et de 3 mètres de largeur pour les S3. Derrière vous disposerez d'un emplacement de vie d'une longueur de 9 mètres et de la même largeur que pour le bateau. Il appartiendra aux teams de mettre en place leurs propres structures de couleur blanche à l'intérieur de ces emplacements mais il est interdit de cloisonner latéralement l'emplacement bateau.

Ne sont pas autorisées les remorques de type semi-remorque.

Pour des raisons d'ordre esthétique et pour l'image de la manifestation, il est essentiel que le matériel soit propre et représentatif. Toutes les équipes sont tenues de décorer leur stand suivant les recommandations de l'organisateur (cf. Annexes).

Tout aménagement nécessitant le percement du sol est strictement interdit.

La pose d'un revêtement de sol ou toute autre décoration est autorisée si elle est réalisée en matériaux ininflammables.

Il est impératif que le matériel soit en place avant la fermeture du parc à bateau. Passé cette limite, aucune entrée ne sera autorisée. Il est donc vivement recommandé de prendre toutes dispositions dans ce sens.

Les emplacements seront attribués dans l'ordre de réception des pré-engagements. Le numéro de l'emplacement attribué à chaque bateau déterminera également la position du derrick sur le ponton de ravitaillement et du radio man dans la zone réservée.

The consumption of alcohol and narcotic is strictly prohibited on the whole of the Paddock (cranes, park to boats, official structures) for the whole of the actors of the race (drivers, mechanics, volunteers, officials, as well all people having a task to perform on the site).

Unannounced checks will be made (narcotic, alcohol), and any offense will result in the expulsion of the offender

It is prohibited to use any device with a flame or something which is likely to start a fire. Generators are prohibited in the pits.

No thermal engine will be permitted in the pits (authorized electrical gear). Any breach of this rule will result in the confiscation of the equipment for the duration of the race. The use of bicycles is highly recommended.

Art 8. Layout of the site

The ROUEN YACHT CLUB places at your disposal locations for your boats with a length of 6 meters for all boats by 4 meters wide for S2, and 3 meters wide for S3. Behind you will have a living space of the length of 9 meters by the same width as for the boat. It will be up to the teams to set up their own white structures inside these locations but it is forbidden to partition the boat site laterally.

Trailers of the semi-trailer type are not allowed.

For aesthetic reasons and for the image of the event, it is essential that the material be clean and representative. All teams are required to decorate their stand following the recommendations of the organizer (see Annexes).

Any development requiring drilling of the ground is strictly prohibited.

The installation of a floor covering or any other decoration is authorized if it is made of non-flammable materials.

It is imperative that the equipment is in place before the closure of the boat park. After this limit, no entry will be allowed. It is therefore strongly recommended to make all arrangements in this direction.

The locations will be allocated in the order of receipt of the pre-commitments. The location number assigned to each boat will also determine the position of the derrick on the supply dock and radio man in the reserved area.

Les bacs de récupération de lubrifiant et de carburant ainsi que les tapis absorbants (non fournis) devront en permanence être en place sous les moteurs et les évacuations des patins des bateaux (en cas de présence de carburant dans le bateau). Le non-respect de ces dispositions entraînera une amende (cf. charte éco citoyenne) pour chaque infraction constatée par les commissaires. L'organisateur met également à votre disposition des bacs de stockage pour récupérer les déchets pétroliers.

Aucun stockage de carburant n'est autorisé, ni dans les camions d'assistance, ni dans l'enceinte du parc à bateaux; le carburant provenant d'une vidange de réservoir, impropre à la consommation, sera évacué vers le parc à essence sans délai pour être stocké dans un bac de récupération prévu à cet effet, placé à un endroit qui sera précisé lors du briefing. Le non-respect de ces consignes sera sanctionné par une pénalité de 5 tours et entraînera la mise hors course et l'expulsion de la manifestation en cas de récidive.

Chaque team a l'obligation de posséder et de mettre en place à son emplacement un extincteur approprié, ainsi qu'un extincteur sur chaque remorque.

Art 9. Développement durable

Toutes les huiles utilisées doivent être aux normes EURO 08 et les teams doivent disposer d'un bac de récupération ou d'un tapis absorbant (80 x 80 cm mini.), changé autant de fois que nécessaire.

Le rodage des moteurs doit être effectué au disque et avec un silencieux externe de bruit, après accord du commissaire général et du commissaire technique. Le non-respect constitue une infraction entraînant l'application d'une pénalité de 5 tours. L'atténuateur de bruit sera obligatoire pendant toute la durée de la course, celle-ci se situant en ville.

Une charte sera signée par chaque team en compétition.

En cas de pollution avérée du bateau, premier avertissement de 5 tours de pénalité et réparation obligatoire. Si impossible de réparer, mise hors course.

Art 10. Acceptation du présent règlement

Chaque team manager devra retourner au Rouen Yacht Club :

- Feuille d'inscription signée
- Règlement des frais d'engagement
- Charte Eco-citoyenne signée

Dans le cas contraire, l'inscription aux 24H de ROUEN ne sera pas prise en compte, mais les sommes versées resteront acquises au Rouen Yacht Club.

Lubricant and fuel recovery bins as well as absorbent mats (not supplied) will have to be permanently in place under the engines and evacuations of the skates of the boats (in case of presence of fuel in the boat). These provisions will result in a fine (see eco-citizen charter) for each infraction found by the commissioners. The organizer also provides storage bins for recovering oil waste.

No fuel storage is allowed in the assistance trucks or on the grounds of the boating yard; the fuel from a tank drain, unfit for consumption, will be evacuated to the gas tank without delay to be stored in a recovery tank provided for this purpose, placed at a location to be specified at the briefing. Failure to comply with these instructions will result in a penalty of 5 laps and will result in disqualification and expulsion of the event in case of recurrence.

Each team has the obligation to own and set up at its location an appropriate extinguisher, as well as a fire extinguisher on each trailer.

Art 9. Sustainable development

All oils used must be standard to the EURO 08 norms and the teams must have a recovery or absorbing carpet (80 x 80 cm mini.), changed as many times as necessary.

The running-in of the engines must be carried out on the disc and with a noise external silencer and only after agreement by the officer of the day, and the scrutineer. Offence: 5 laps in the event of non-compliance.

The silencers will be mandatory for the duration of the race as the event is located in the city.

The environmental care agreement must be signed by each Team in competition.

In the event of proven pollution of the boat, first warning of 5 laps penalty with mandatory repair. If repair is not possible, the boat is disqualified.

Art 10. General regulation acceptance

Each Team Manager will provide to Rouen Yacht Club:

- Signed registration form
- Entry fees payment
- Environmental Care Agreement signed

Otherwise the inscription to 24HROUEN will not be taken into account, but the amounts paid will remain at the Rouen Yacht Club.

2. REGLEMENT TECHNIQUE

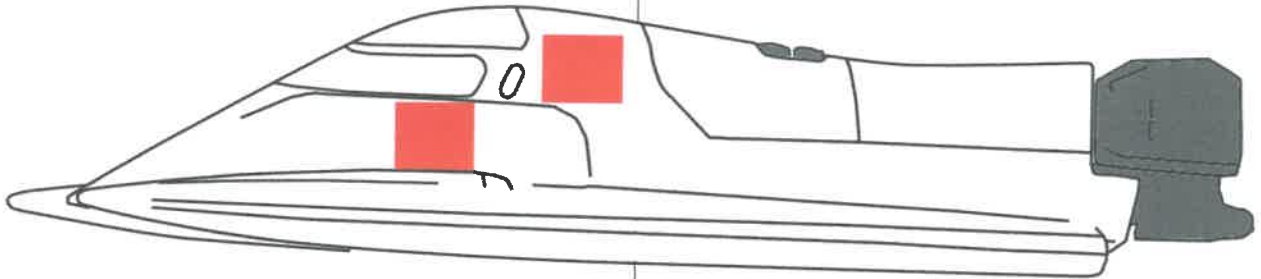
2. TECHNICAL REGULATION

Art 11. Numéro de course

Les numéros de course seront obligatoirement positionnés au niveau du pilote (derrière sa tête ou sur les crash- box) tel que sur le visuel ci-dessous.

Art 11. Race number

The Race numbers will necessarily be positioned at the level of the driver (behind his head or on the crash- box) such as on the Visual below.



Les fonds et les numéros de course devront être mis en place avant les vérifications techniques.

The surface of race number panel need to be put on place on the boat before the technical scrutening.

Les fonds de numéros de course doivent correspondre aux mesures et caractéristiques suivantes : de forme rectangulaire et de dimension 32 cm (hauteur) x 40 cm (largeur) doivent impérativement respecter les couleurs ci-dessous :

The surface of race number panel needs to correspond to following measures & characteristics: rectangular shape and size 32 cm (height) x 40 cm (width) must absolutely comply with the colors below:

S 2 : Bleu pantone 653
S 3 : rouge pantone 485
X : noir

S 2: Blue pantone 653
S 3: red pantone 485
X : Black

Les numéros de course sont écrits en police titilium bold. Ils sont luminescents blancs d'une hauteur de 28cm et d'épaisseur 4 cm.

The race numbers are written in font titilium bold. They are luminescent white with a height of 28cm and 4 cm thick.

En cas d'impossibilité d'identifier un bateau par son n° (de jour comme de nuit), il sera arrêté par la direction de course.

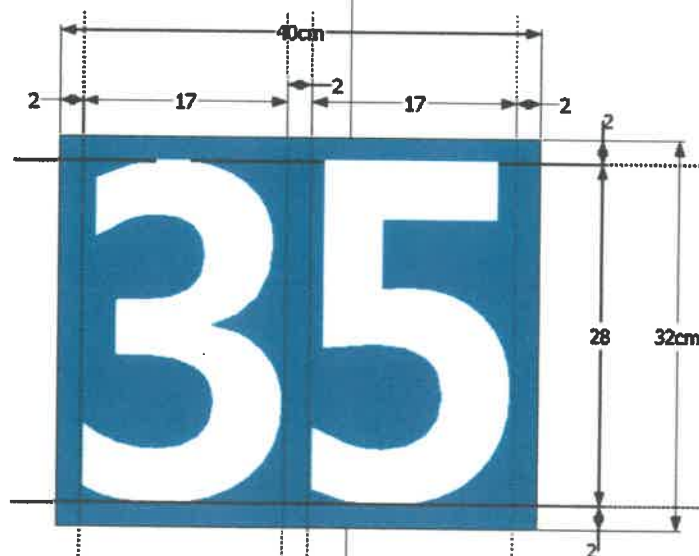
If boat identification is impossible through its number (day and night), it will be stopped by the race direction.

La codification des numéros de course se fait comme suit :

The coding of race number is the following:

S 2 : de 1 à 40
S 3 : de 41 à 100
X : de 101 à 150

S 2: from 1 to 40
S 3: from 41 to 99
X : From 101 to 150



Art 12. Publicité Organisateur

La publicité de l'organisateur de l'épreuve, fournie par celui-ci, est de dimension 10 cm de hauteur x 30 cm de largeur. Cette publicité sera positionnée en bout touchant du numéro de course, soit au-dessus, soit en-dessous.

Art 13. Eclairage bateau

Par dérogation à l'article UIM 902.37 toutes les embarcations devront être munies de deux projecteurs homologués marine (minimum de 36 watts ou équivalent en leds, (415 lumens) placés à l'avant de l'embarcation (dans le nez ou à l'extérieur) et de deux feux blancs à l'arrière.

Les feux verts à tribord et rouge à bâbord homologués marine sont obligatoires, distincts et positionnés sur les côtés de la cellule et non sur le dessus du bateau. Les couleurs doivent d'être d'origine. Pas d'adhésif ou de vernis.

De plus une lampe à éclats leds blancs 360° de forte puissance et autonome (Indépendante du circuit électrique du bateau et fonctionnant sur batterie ou piles uniquement pour cette lampe) sera placée au point le plus haut de la cellule.

L'alimentation de l'éclairage mentionné ci-dessus doit être effectuée sur un circuit électrique autonome et indépendant de celui du moteur, de sorte qu'elle reste opérationnelle lorsque le coupe circuit moteur est positionné sur OFF (moteur OFF, feux ON).

Rappel de sécurité : le bateau doit être équipé d'un coupe circuit ou coupe batterie principal, accessible à l'extérieur de la coque du bateau, et qui en position OFF doit arrêter le moteur (circuit d'allumage et d'essence).

Une torche étanche à l'eau doit être accessible par le pilote dans le cockpit du bateau.

Les feux devront être allumés :

- 29 avril : à partir de 20h00 jusqu'à la fin des essais
- 30 avril : à partir De 20h00 jusqu'à mise à parc fermé
- 01 Mai : De la mise à l'eau jusqu'à 8h30.

Néanmoins, les concurrents doivent être en mesure d'allumer leurs lumières sur ordre du directeur de course.

Art 12. Organizer advertising

Advertising of the organizer of the event is provided by the organizer, and is of dimension 10 cm height x 30 cm width. This organizing advertising will be positioned at the end touching the race number, either above or below.

Art 13. Lights on Boat

By derogation of article UIM 902.37 all boats must be equipped with two projectors marine certification (minimum 36 watts or equivalent in LED, (415 lumens) placed at the front of the boat and two white lights at the back.

Green light & red light marine certification need to place on both side of the cockpit & not on the roof of the boat. Compliant lights should not be modified with adhesive &/or varnish.

In addition a flashtube White Leds 360° of high power and Autonomous (independent of the electrical circuit of the boat and running on battery or batteries only for this lamp) will be placed at the highest point of the cell.

The power of above lighting must be performing on an autonomous and independent electric circuit which will remain operational when the general cut-off of the boat is positioned on OFF (engine OFF, Lights ON).

Reminder regarding safety: the boat shall be fitted with a killer switch or battery cut off device which is accessible at the outside of the hull. In OFF position it must stop the engine (circuit of ignition and gasoline).

A waterproof torch must be accessible by the driver in the cockpit of the boat.

The lights will need to be lit:

- April 29: from 20h00 until the end of the free practice*
- April 30: from 20h00 up to arrival in closed park*
- 01 May: from the put in the water up to 8h30.*

Nevertheless, competitors must be able to turn on their lights on the order of the race director.

Art 14. Radio UHF

Pour des raisons d'ordre sécuritaire, il est obligatoire d'être doté de liaisons radio (UHF) à bord des bateaux de compétition, la direction de course pouvant ainsi communiquer vers les compétiteurs directement.

Si l'UIM l'autorise un canal permettant un contact entre le pilote et son radio man pourra être utilisé.

Chaque équipe devra être en possession du document de Régulation des Communication Electroniques et des Postes (ARCEP).

Si ce document n'est pas fourni, tout bateau sous pavillon français ne saurait être jaugé.

Une zone radio men sera mise à disposition des écuries (emplacement précisé au briefing). Il est obligatoire pour tous les concurrents d'avoir un représentant du team, soit un radio man soit un team manager dans cette zone pendant l'intégralité de l'épreuve.

Si un commissaire constate l'absence du représentant du team l'équipe sera sanctionnée par 5 tours de pénalité pour chaque absence.

Art 15. Protection

Protection des membres: le pilote devra être en tenue de course (combinaison de course, casque, gilet, chaussures montantes) pour les essais et la course.

De même tous les membres devront être protégés.

Tout pilote qui ne respectera pas ce point de règlement ne sera pas autorisé à prendre le départ de la course ou des essais.

Il est demandé aux responsables des teams de protéger l'hélice par un cache adapté dans le parc à bateaux ainsi que durant le trajet jusqu'aux grues.

Art 14. Radio UHF

For reasons of safety, it is mandatory to be equipped with radio connections (UHF) on competition boats, so the race direction can communicate directly with the competitors.

If the UIM allows it a channel for a permanent contact between the competitor and his radio man may be used.

Each team must be in possession of the document regarding the single frequency with the authority regulating the Electronic Communication and Post (ARCEP). If this document is not provided, any boat under French flag cannot be admitted to technical scrutineering.

Radiomen area will be made available to the teams. It is mandatory for all competitors to have one team representative, either radioman or team manager in this area during the entire event.

If one commissioner notes the absence of a team representative the team will be penalized by 5 laps penalty for each absence.

Art 15. Protection

Protection of members: The driver must be in race outfit (combination of race, helmet, vest, rising shoes) for the Practice and the race.

Similarly all members will need to be protected.

Any driver who does not respect the regulations, will not be allowed to take the start of the race or practice sessions.

Teams managers must make sure that the propeller is protected by a suitable cover when the boat is in the pits area or on the way to the cranes.

3. REGLEMENT SPORTIF**3. SPORTING REGULATIONS****Art 16. Bateaux admissibles**

Le CHAMPIONNAT DU MONDE D'ENDURANCE est ouvert à toutes les catégories et classes suivantes :

S 2 2 050 cm³ + 30% pour les moteurs EPA

S 3 1 050 cm³ + 30% pour les moteurs EPA

S 3 H2

CLASSE EXPERIMENTALE + 30% pour les moteurs EPA

Les bateaux de la catégorie expérimentale (X) ne seront pas classés au scratch des 24 heures motonautiques, ni au championnat du monde d'endurance, mais seront classés au sein de leur catégorie.

Pour toutes les catégories, les embarcations devront être conformes aux règlements U.I.M.

Art 17. Vérifications administratives

Les pilotes et/ou teams managers devront se présenter en priorité auprès du secrétariat course, munis des documents suivants :

*Licence pour chaque pilote participant et permission écrite des parents ou représentants légaux pour pilotes de moins de 18 ans

*Test d'immersion en cours de validité pour chaque pilote

*Photocopie des permis mer et rivière pour chaque pilote (sauf pilote étranger non obligatoire dans leur pays)

*Le certificat d'immatriculation du bateau (pour les pays imposant une immatriculation)

*Autorisation de sortie de territoire et assurance pour les pilotes étrangers

*La prise de licence assistants obligatoire se fera pendant le contrôle administratif

*Pour les nouveaux pilotes, présentation du certificat d'aptitude délivré par la FFM

Suite à ce contrôle, il sera remis au responsable du team, la feuille de jaugeage nécessaire pour le passage au contrôle technique

Lors de ce contrôle administratif Il faudra payer les licences assistants, sauf à justifier de leur propre assurance.

Art 16. Eligible boats

The world endurance championship is open to all following classes and categories:

S 2 2 050 cm³ + 30% for EPA engines

S 3 1 050 cm³ + 30% for EPA engines

S 3 H2

Experimental CLASS + 30% for EPA engines

The boats of the experimental class (X) will not be classified in the scratch results of the 24HROUEN nor to the endurance world championship but will be classified within their own category

For all categories, boats will have to comply with U.I.M. rules.

Art 17. Administrative check

The pilots and/or teams managers will have to present themselves in priority at the race secretariat, carrying with them the following documents :

* License for each participating driver and written permission from parents or legal representatives for pilots under 18 years of age.

* Current valid Immersion test certificate for each pilot

* Photocopy of boat driving license on sea and river for each driver (except foreign pilots if non-obligatory in their country)

*The registration certificate of the boat (for the countries imposing a registration)

*Permission to leave country and insurance for foreign drivers

*Team assistant license registration will occur during the administrative control

*For new drivers, the certificate of capability issued by the FFM

Following this administrative control, the team manager will receive the document required for technical scrutineering.

During this administrative control it will have to pay the licenses assistants, except to justify their own insurance.

Art 18. Vérifications techniques

Les vérifications techniques auront lieu comme stipulé dans le document 'planning de contrôle technique'. Un contrôle de l'efficacité des éclairages sera effectué de nuit.

Les embarcations devront être présentées au contrôle technique avec les pointes démontées, et un jeu de rechange devra être disponible. Chaque embarcation devra être présentée avec l'équipement de course complet, combinaison, gilet, casque, chaussures montantes pour chaque pilote inscrit sur la feuille de jauge, et avec les documents suivants :

- Carnet de jauge avec visa licence propriétaire
- Fiche d'homologation du moteur pour les catégories sport
- Numéro d'homologation de la cellule fixé sur l'embarcation : plaque fixée visiblement sur la cellule et garantissant la flottabilité du bateau (U.I.M. 503.02 et 509.01).
- Le certificat d'immatriculation du bateau
- Déclaration de fréquence unitaire auprès de l'ARCEP.
- Equipements de sécurité conformes avec les dates de validité.

A l'issue du contrôle, les stickers officiels seront apposés sur chaque embarcation.

Toutes interventions sur le bateau entre le contrôle technique et les essais devront être communiquées aux commissaires techniques pour contrôler leur validité.

Tout changement du bloc moteur (cylindre et carter) intervenant entre les essais libres et le départ effectif de la course, entrainera un nouveau passage au contrôle technique.

Art 19. Briefing Pilote

Le briefing pilote est obligatoire. Il aura lieu en principe le 29 avril à 14 heures dans la salle mise à disposition par le département sur le quai au niveau du pont Boiedieu.

Tous les pilotes devront émarger la feuille de présence, positionnée à l'entrée de la salle de briefing. Cette procédure fera l'objet d'un contrôle permanent par le commissaire général et ses adjoints.

Sanction pour cause d'absence : 5 tours de pénalité, Art : 902.38 UIM, par pilote absent.

Seuls les pilotes, teams managers et radio men devront assister au briefing. Les téléphones portables devront être éteints tout au long de la réunion.

Il sera précisé au briefing que les personnes habilitées par l'organisation (liste nominative affichée sur le PC sécurité) pourront à tout moment effectuer des contrôles et des visites de sécurité inopinés sur l'ensemble du site et dans les structures (direction de course, structures officielles, bateaux de sécurité, différents PC, stands, véhicules présents sur le site...) à l'exception du P.C médical (pour des raisons de confidentialité).

Art 18. Technical scrutineering

Scrutineering will take place as defined in the document 'provisional technical scrutineering time table'. Specific light check will be applied during night.

Boats should be submitted to technical scrutineering with dismantled deformable pickles and a set of alternatives must be available. Each boat must be presented with the full race equipment, race combination, safety jacket, helmet, closed high shoes for each driver entered on the scrutineering document and in possession of the following documents:

- *Logbook and owner licence*
- *Homologation sheet of the engine for sport categories*
- *Homologation number of the cell fixed on the boat, plate fixed visibly on the cell and guaranteeing the floatability of the boat (U.I.M. 503.02 and 509.01).*
- *The certificate of registration of the boat*
- *The certificate of unique frequency.*
- *Compliant security equipment with dates of validity.*

At the end of the control, the official stickers will be affixed to each boat.

All interventions on the boat between inspections and practice shall be transmitted to the scrutineers to check their validity.

Any change of the motor (cylinder and carter) intervening between the free practice and the effective start of the race, will require a new technical control.

Art 19. Drivers Meeting

The drivers briefing is mandatory. It will take place in principle on April 29 at 2 pm in the room provided by the department on the platform near the Boeildieu bridge.

All drivers must sign the attendance sheet, positioned at the entrance of the briefing room. This procedure will be permanently controlled by the officer of the day and their deputies.

Penalty for absence: 5 laps penalty, Art: 902.38 UIM, for each absent driver.

Only drivers, team managers and radio men will attend the briefing. Mobile phones must be switched off throughout the meeting.

It will be stated at the briefing that the persons authorized by the organization (list of names posted on the PC security) may carry out inspections and checks on security matters throughout the racing site and structures (Direction of the race, official structures, safety boats, different HQ, stands, vehicles on the site...) with the exception of the Medical HQ (for privacy reasons) at any time.

Art 20. Bouées

L'épreuve se déroule sur la Seine, en centre-ville, autour de l'île Lacroix.

Deux circuits sont aménagés comportant chacun une bouée double en aval et une bouée double en amont :

- Le circuit intérieur pour les S. 2
- Le circuit extérieur pour les S. 3.
- Différentes pénalités seront appliquées selon l'art.902.38 concernant le passage des bouées.

Art 21. Essais libres

Les essais se dérouleront comme stipulé dans le document 'SCHEDULE EVENT TIMETABLE' et se dérouleront selon le règlement UIM. Les consignes du présent règlement concernant la course sont également applicables aux essais.

Tout pilote n'ayant jamais participé à cette épreuve (même expérimenté) ou changeant de catégorie devra impérativement effectuer 2 tours de circuit minimum pendant ces essais, ceci lors de la première heure (sous contrôle des commissaires).

Les services de sécurité et de remorquage seront assurés durant les séances d'essais libres sur le circuit, avec ou sans arrêt de navigation. La tenue de course est obligatoire durant les essais, conformément au règlement U.I.M.

Pendant les essais le circuit est identique à celui de la course. Toute embarcation qui accoste à priorité sur une embarcation qui démarre.

Toute embarcation qui rentre sur le circuit doit la priorité aux embarcations déjà en course sur le circuit.

Dans le cas où un bateau en transit passerait pendant ces essais, la même procédure que celle prévue pendant la course sera appliquée (cf. Art.22).

Toute infraction ayant fait l'objet d'un rapport de commissaire entraînera une pénalité identique à celle prévue pour la course, décomptée dès la 1ère heure de course et affichée sur le tableau officiel.

Art 22. Départ session 1

Les concurrents doivent se positionner en zone Alpha entre le pont Guillaume le Conquérant et le pont Jeanne d'Arc.

- 5 mn avant le départ : annonce radio + feu rouge allumé
- 1 mn avant le départ : feu rouge allumé + bateau starter avec drapeau levé
- A l'heure du départ : feu vert allumé + bateau starter avec drapeau français baissé.

Art 20. Buoys

The event takes place on the Seine, in city center, around the Lacroix island.

Two circuits are arranged each with a double buoy downstream and a double buoy upstream:

- *the internal circuit for S. 2*
- *the external circuit for S. 3.*
- *Different penalties will be applied according to art.902.38 concerning the buoys.*

Art 21. Free practice

The free practice will take place as defined in document 'SCHEDULEE EVENT TIMETABLE' will be held according to the U.I.M. rules. All regulations regarding the race will also be applicable during free practice.

Any driver who never attended this event (even if he is experienced one) or a driver changing category must complete 2 laps minimum during free practice. This is to be done during the 1st hour of free practice (under control of the commissioners).

Safety and towing boats will be provided on the circuit during the sessions of free practice, without navigation interruption. The racing gear as per U.I.M. regulations is compulsory during the free practice.

The circuit during the free practice & race is the same.

Any docking boat takes priority over a boat that starts from the dock.

Any boat that enters in the circuit needs to give priority to boats already on the race circuit.

If a boat in transit would pass by during these practice, the same procedure as that applied during the race will be applied (cf. Art 22).

Penalties during free practice & race are same, the penalty lap will be deducted during the first hour of race and displayed on the official notice board.

Art 22. Starting session 1

Competitors must position themselves in the zone Alpha between the bridge William the Conqueror and the bridge Jeanne d'Arc.

- *5 mins before departure: Radio announcement + red light ON*
- *1 min before departure: red light ON + starter boat with raised flag*
- *At the hour of departure: green light ON + starter boat with French flag dropped.*

Si un concurrent passe la ligne de départ feu rouge encore allumé, le bateau sera sanctionné d'un Stop & Go de 1 heure en parc fermé.

Si un concurrent dépasse le bateau starter alors que le drapeau français est levé, le bateau sera sanctionné d'un Stop & Go de 1 heure en parc fermé.

En cas de problème technique (feux), la direction de course se réserve le droit d'une mise à jour lors du briefing pilotes.

Art 23. Neutralisation de course

Au soir de la première session, tous les bateaux sont mis en parc fermé, sauf dérogation spéciale émanant des commissaires. Tout contrevenant à ce règlement se verra disqualifié.

Aucune réparation ou mécanique n'est tolérée à l'exception de :

- A/ Démontage de l'hélice
- B/ Démontage de la radio

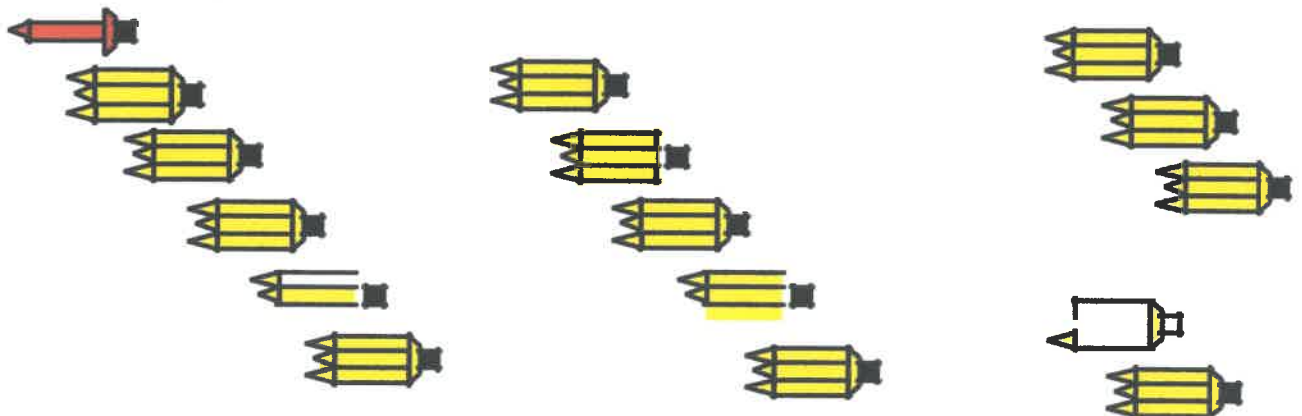
Au matin de la seconde session, les concurrents ne pourront sortir du parc fermé que lorsque le commissaire technique en aura donné l'ordre. Aucune réparation ou mécanique n'est tolérée avant l'heure du départ effectif des concurrents à l'exception de :

- A/ Pratiquer un essai de démarrage moteur
- B/ Remontage de l'hélice
- C/ Remontage de la radio.

Art 24. Procédure de départ session 2

Les concurrents doivent se positionner en zone Alpha entre le pont Guillaume le Conquérant et le pont Jeanne d'Arc.

La procédure Safety Boat est appliquée. Le safety boat se place devant le leader de la course et les bateaux se positionnent en respectant le classement scratch pour les 10 premiers à la fin de la session 1, à l'exception des S3. Les catégories S2 se positionnent selon le croquis ci-dessous.



If a competitor passes the starting line when the red light is still ON, the boat will be sanctioned by a Stop & Go of 1 hour in the closed Park.

If a competitor takes over the starter boat while the French flag is still raised, the boat will be sanctioned by 1 hour Stop & Go in the closed park.

In case of technical problem (on starting lights), race management reserves the right to give an update at the drivers briefing.

Art 23. Race neutralization

At the end of the first session, all boats will be placed into security area, except special exemption by the commissioners. Any contravention of this regulation will be disqualified.

Repair and maintenance acts are prohibited, except for:

- A/ Propeller disassembly*
- B/ Radio disassembly*

On the morning of the second session, competitors will not leave the closed park until the Commissioner has given the order. Repair and maintenance acts are prohibited before departure time of the competitors except for:

- A/ Test the engine start*
- B / Assembly of the propeller*
- C / Assembly of the radio*

Art 24. Start procedure session 2

The competitors must position themselves in the zone Alpha between the bridge William the Conqueror and the bridge Jeanne d'Arc.

The Safety Boat procedure is applied. The safety boat is positioned in front of the race leader and the boats thereafter will be positioned in accordance with the scratch classification of the top 10 at the end of the session 1 with the exception of the S3. For the S2 the positioning is the following.

Les S3 se positionnent en respectant le classement de leur catégorie derrière les concurrents des S2. Aucun S3 ne devra se trouver lors de la procédure de départ devant un concurrent S 2, sous peine d'un stop & Go de 10mn.

Les positions doivent être respectées jusqu'au re départ effectif de la course. Non-respect : 3 Tours de pénalité.

Art 25. Procédure pace boat

A/ Pour arrêt de course

Dans le cas où le pace boat avec les gyrophares allumés emmène les concurrents dans la zone de liaison (Alpha), cela signifie **ARRÊT DE COURSE**. En parallèle, l'information sera fournie aux concurrents via leurs radio men - dans la mesure du possible.

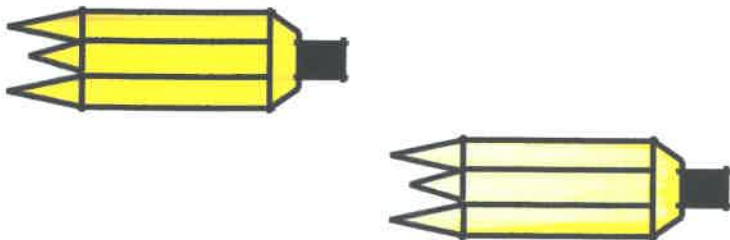
Un nouveau départ sera donné, pour le temps restant à courir. Le pilote responsable de l'arrêt de course peut reprendre le nouveau départ.

Si ce même pilote provoque un second arrêt de course (pace boat), le concurrent sera alors disqualifié.

B/ Neutralisation pour accident ou incident

En cas de neutralisation pour un fait de course (accident, incident), le pace boat entre sur le circuit, avec les gyrophares clignotants allumés, devant le leader de la course.

Les autres concurrents doivent rejoindre le pace boat sans précipitation et se ranger derrière le concurrent qui les précède sans se laisser distancer selon le croquis ci-dessous.



The S3, in accordance with the classification of their categorie will remain behind competitors of S2. During the start procedure, No S 3 boats can be in front of a competitor S 2. Non-compliance: 10 minutes stop & Go.

These positions must be maintained until the effective restart of the race. Non-compliance: 3 laps penalty.

Art 25. Pace boat Procedure

A/ To stop the race

When the pace boat enters on the circuit with the red flashing lights and takes competitors to the zone Alpha, this means that the race is stopped.

In parallel, the information will be provided to competitors via their radio men. The traffic lights are red.

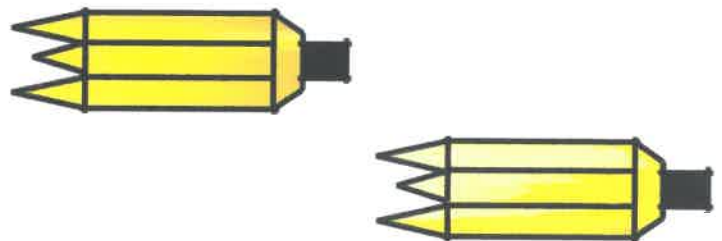
A new start will be given for the remaining time of the race. The driver, responsible for stopping race, can take part of the new start.

If this same driver causes a second time the race stops (pace boat), then the competitor will be disqualified.

B/ Neutralization due to accident or incident

In the case of interrupted race (accident, incident), the pace boat enters on the circuit, with flashing yellow lights lit, in front of the leader of the race.

Other competitors must join the pace boat without haste and position themselves behind the competitor which is in front of them without leaving too much distance (as illustrated below).



Il ne faut plus tenir compte du circuit mais suivre scrupuleusement le convoi sans effectuer aucun dépassement (sauf pour les S 2 qui peuvent passer un S 3). Le non-respect de cette consigne entraînera un pit-stop de 10 minutes et la mise hors course en cas de récidive.

Pendant toute la procédure les tours effectués sont comptabilisés.

Pendant cette procédure les ravitaillements sont autorisés de même que les grues sont ouvertes. Le retour sur le circuit doit se faire au ralenti et en se plaçant en dernière position du convoi.

En fin de procédure, le pace boat éteint ses feux et quitte le circuit sur la partie gauche, laissant le leader de la course emmener le convoi sur le circuit.

Art 26. Procédure bateau en transit

Deux procédures de bateau en transit seront appliquées, ceci en fonction de la nature du bateau en transit.

- Bateau à très fort tirant d'air (procédure d'exception) : application de la procédure pace boat avec feux jaunes allumés. Le pace boat se positionne devant le leader de la course, les concurrents naviguent à faible allure (vitesse limitée à 70Km/h sur 2 files sur le circuit intérieur (trajectoire S2) avec interdiction de dépassement. Les ravitaillements et mises à l'eau sont interdits.
- Autre bateau commercial en transit : application d'une procédure particulière en distinguant trois zones sur le circuit.
 - La zone Alpha qui s'étend du ponton de ravitaillement au pont Boieldieu
 - La zone Bravo de la bouée avale à la bouée amont de l'île Lacroix (montée Villetard)
 - La zone Charly de la bouée amont à la bouée avale de l'île Lacroix (descente Eponville)

Le passage des bateaux de commerce sera annoncé, autant que faire se peut, aux pilotes et teams managers par radio le plus tôt possible.

En toute hypothèse, même sans information préalable, les pilotes étant des personnes responsables devront de leur propre initiative, dès qu'ils verront un bateau de commerce entrer sur le circuit, adopter les consignes et dispositions suivantes :

En zone Bravo : Le circuit reste au vert.

En zone Charly : Les concurrents naviguent à faible allure (vitesse limitée à 70Km/h Max) sur le circuit intérieur (trajectoire S 2). Tout dépassement est interdit.

The boats must no longer follow the original race circuit but follow the convoy without any overtaking (except for S 2 that can overtake an S 3). Non-compliance: pit-stop for 10 minutes and exclusion in case of recidivism.

Laps completed are recorded during this procedure application.

During this procedure the refueling is allowed and the cranes are open. Return to race circuit must be done at idling speed and in the last position of the convoy.

At the end of the procedure, the pace boat switch off the lights and leave the circuit by the left. The race leader will take the convoy further on the race circuit.

Art 26. Procedure boat in transit

Two transit boat procedures will be applied, depending on the nature of the vessel in transit.

- *Boat with very strong air draft (exception procedure): application of the pace boat procedure with yellow lights on. The pace boat is positioned in front of the leader of the race, the competitors are sailing at low speed (speed limited to 70Km / h on 2 lanes on the inside circuit (trajectory S2) with overtaking prohibition. Suppliers and launching are prohibited.*
- *Other commercial vessel in transit: application of a special procedure distinguishing three zones on the circuit.*

- *Area Alpha which extends from the refueling pontoon to the Boieldieu bridge*
- *Zone Bravo of the buoy swallows at the upstream buoy of Lacroix Island (Villetard climb)*
- *Zone Charly of the upstream buoy at the buoy downstream of Lacroix Island (Eponville descent)*

The passage of the commercial boats will be announced, as far as possible, to the radio pilots and team managers as soon as possible.

In any event, even without prior notice, the pilots being responsible persons will on their own initiative, as soon as they see a commercial boat enter the circuit, adopt the following instructions and provisions:

In zone Bravo : The circuit remains green.

In zone Charly : Competitors are sailing at a slow pace (speed limited to 70km / h Max) on the indoor circuit (trajectory S 2). Any overtaking is forbidden.

En cas d'infraction sur la vitesse ou les dépassements, notée par un des commissaires à bord des bateaux vigies et/ou bateaux de sécurité, le contrevenant sera pénalisé de 3 tours par infraction avec cumul possible.

Une zone de vigilance pour les concurrents sera matérialisée par un bateau vigie positionné sur l'avant de la trajectoire extérieure du bateau en transit. La distance entre le bateau vigie et le bateau en transit sera d'environ 100m.

Le bateau vigie montrera aux pilotes, en plus de sa flèche directionnelle, un drapeau bleu qui sera également présenté dans l'emplacement réservé aux radio men pendant toute la durée du passage du bateau en transit dans la zone Charly.

Bien qu'empruntant le circuit intérieur les S 3 iront virer à leurs bouées tant en amont qu'en aval.

Les ravitaillements et mises à l'eau sont autorisés tant que le bateau en transit se trouve en zone Charly.

Zone Alpha : Des feux rouges placés sur les ponts de chaque côté de cette zone signaleront la fermeture du ravitaillement pendant toute la durée du passage du bateau en transit dans cette zone Alpha.

Art 27 : Changement de pilote et temps de conduite

Le changement de pilote s'effectuera **EXCLUSIVEMENT** pour tous les bateaux au ponton de ravitaillement.

Rappel : dès le pont Boieldieu franchi la vitesse est limitée à 70 kilomètres/heure, dans les deux sens. Les pilotes doivent impérativement signer le registre pilote avant et à la fin de chaque relai, casque à la main, au local prévu à cet effet, situé à l'entrée de la zone définie.

Ils seront soumis à un alcootest au début de chaque relai.

Pour toutes les catégories, un concurrent ne peut pas piloter plus de 2 heures, le temps d'arrêt au stand n'étant pas pris en compte.

Le temps minimum de repos est de 1 heure entre deux relais (temps de repos = temps entre la fin du précédent relai et le début du nouveau relai). Temps de conduite retenu: émargement du pilote.

Dans le cas où un pilote serait obligé de rentrer au stand, pour quelque motif que ce soit, il devra se rendre immédiatement au poste signature pour signer la feuille de relai. Le pilote qui repartira des stands devra obligatoirement aller signer la feuille d'émargement avant de monter dans le bateau.

En cas d'absence de signature : 5 tours de pénalité pour première infraction et exclusion du pilote en cas de récidive.

In the event of a speeding or passing infraction, noted by one of the marshals on the look-out boats and / or safety boats, the offender will be penalized with 3 laps per offense with possible overlap.

An area of vigilance for competitors will be materialized by a lookout boat positioned on the front of the outer path of the boat in transit. The distance between the watch boat and the boat in transit will be approximately 100m.

The lookout boat will show the pilots, in addition to its directional arrow, a blue flag which will also be presented in the space reserved for the radio men during all the passage of the boat in transit in zone Charly.

Although borrowing the inner circuit the S 3 will turn to their buoys both upstream and downstream.

Refueling and launching are allowed as long as the boat in transit is in zone Charly.

Zone Alpha: Red lights placed on the bridges on either side of this zone will signal the closure of the refueling during the entire passage of the boat in transit in this zone Alpha.

Art 27: Change of driver and driving time.

The driver change will be exclusively for all boats to the refueling pontoon.

Reminder: as soon as the bridge Boieldieu crossed the speed is limited to 70 kilometers/hour, in both directions. The drivers must sign the register pilot before and at the end of each relay, headset to the Hand to local provided for this purpose, located at the entrance of the defined area.

They will be submitted to a breathalyzer test at the beginning of each relay.

For all categories, a competitor cannot control more than 2 hours, the time to stop at the booth not being taken into account.

The minimum time of rest is 1 hour between each relay (time to rest = time between the end of the previous relay and the beginning of the new relay). Driving time retained: emargement by the driver.

In the case where a driver would be compelled to return to the stand, for whatever reason, it will have to go immediately to the PC signature to sign the sheet of relay. The driver who will leave the booths must go out and sign a tally sheet before boarding the boat.

In case of the absence of a signature: 5 laps penalty for the first offense and exclusion of the driver in the event of recidivism.

ART 28. Ravitaillement.

La zone est accessible aux pilotes, teams managers, et ravitailleurs exclusivement munis du badge spécifique.

Le ravitaillement se fera uniquement dans un espace clôturé, défini par l'organisation, dans lequel il est interdit de fumer, d'utiliser tout matériel de communication, tel que téléphone portable, radio non ATEX, appareil de prises de vues, ou tout autre appareillage électrique, électronique. Cet espace est accessible seulement pour les ravitailleurs, le personnel du staff autorisé et la sécurité incendie. Un briefing obligatoire avec émargement sera organisé pour les ravitailleurs. Tout bateau dont les ravitailleurs n'auraient pas été au briefing ne prendra pas le départ. Toute personne présente sur le ponton devra être munie d'un gilet de sauvetage. En outre, le ravitailleur effectuant le plein devra porter gants, cagoule et lunettes anti feu.

Les équipiers présents sur la barge de ravitaillement devront être munis de chaussures à semelles de caoutchouc et ne pas porter des vêtements ne résistant pas aux hydrocarbures et facilement inflammables (style coupe-vent, k-way etc.) Les manches longues sont recommandées.

Lors des ravitaillements la possibilité est offerte de pouvoir utiliser une lampe et une radio aux normes anti-explosion (Atex avec marquage CE).

Toute embarcation qui accoste à priorité sur une embarcation qui démarre.

Le ravitaillement s'effectuera uniquement par utilisation de derricks. Dans le cadre du respect de l'environnement, tout débordement de carburant constaté lors du ravitaillement, par le commissaire habilité, sera sanctionné par 4 tours de pénalité.

Le pilote devant être hors de son cockpit, 2 personnes (pilotes ou ravitailleurs) maximum sont autorisées à être sur l'embarcation pendant la phase de remplissage du réservoir. En cas d'infraction : 4 tours de pénalité.

Pour les bateaux devant faire un complément d'huile, la remise d'huile devra se faire au même endroit que le plein de carburant, un conduit devra être amené à cet endroit. Seul un entonnoir sera autorisé, l'ouverture des capots moteurs restant strictement interdite.

Des contrôles de carburant et de lubrifiants pourront être effectués à tout moment dans les derricks ainsi que dans les réservoirs des bateaux si nécessaire. En cas d'infraction au carburant : grutage du bateau et disqualification immédiate. Le ravitaillement se fera exclusivement au ponton réservé à cet effet, moteur arrêté et pilote en dehors du cockpit.

Aucune réparation de toute nature ne peut être faite au point de ravitaillement.

Première infraction 4 tours de pénalité. Dès la seconde infraction : mise hors course. Les teams seront autorisés à apporter leur propre pare-battage pour protéger les bateaux contre les pontons. L'utilisation de pneumatiques est interdite et entraînerait une pénalité de 4 tours.

ART 28. Refueling

Refueling area is accessible by pilots, team managers, and refueling persons with specific pass.

Refueling will only be done in a fenced space as defined by the organization, in which it is forbidden to smoke, use any material of communication, such as mobile phone, radio non ATEX compliant, camera or any other electrical or electronic equipment. This space is accessible only for the refueling persons, people of the staff authorized and fire safety persons.

A mandatory briefing signoff with will be organized for the refueling persons. Any boat of which the refueling persons would not have been at the briefing will not take the departure. Any person present on the pontoon will need to be fitted with a lifejacket. In addition, the person performing the full must wear gloves, hood and glasses anti fire.

The crew on the refueling station must be equipped with rubber-soled shoes and cannot wear clothes which are not resistant to hydrocarbons and easily flammable (style windbreaker – K-way etc.) The long sleeves are recommended.

During refueling the possibility is offered to use a flashlight and a radio anti- explosion standard (Atex with CE marking).

Any boat which accosts priority on a boat who starts.

The refueling will only by use of the derricks. In the framework of the respect of the environment, any overflow of fuel found during the refueling, by the Commissioner empowered, will be sanctioned by 4 laps of penalty.

The driver, must be outside the cockpit, 2 persons (drivers or refueling persons) maximum are authorized to be on the boat during the phase of filling the tank. In the case of offense: 4 laps penalty.

For the boats having to make a complement of oil, the delivery of oil will have to be done at the same place as the full of fuel, a duct should be brought to this place. Only a funnel will be authorized, the opening of engines hoods remain strictly prohibited.

Fuel and lubricants controls may be performed at any time in the derricks as well as in the fuel tank of the boat if needed. For any breaches on fuel compliancy, the boat is craned and immediately disqualified.

Refueling will be done exclusively at the refueling station and with engine switched off and Driver outside of the cockpit.

No repairs of any kind may be made at the refueling point.

First offence 4 laps penalty. Second offence: Race disqualification. Teams will be allowed to bring their own fender to protect the boat against the pontoons. Using tires is prohibited and would result in 4 laps penalty.

Les bidons utilisés pour le transport du carburant sur le ponton devront être antistatiques, anti-étincelles et porter le numéro du bateau. Ces bidons stationnés sur le ponton devront être vides. Les bidons métalliques sont interdits.

Fût métallique (derrick) :

Il ne devra pas excéder deux fois la consommation horaire de l'embarcation ; il devra être monté sur un piétement stable, amarré solidairement au ponton à l'aide de câbles métalliques et serre-câbles, l'utilisation de sangles étant interdite.

Il devra être conforme aux spécifications du règlement UIM et comportera obligatoirement une vanne quart de tour vissée ou soudée à la sortie du réservoir, sans interposition d'un raccord souple entre celui-ci et la vanne. Les dispositifs de jauge, placés à l'extérieur des derricks sont interdits, sauf s'ils sont munis d'un robinet d'arrêt sur la partie basse. Le tuyau d'alimentation sera en une seule partie et devra être muni à son débouché d'une vanne de sécurité quart de tour ou d'un pistolet d'un modèle agréé. L'utilisation d'un dispositif rehausseur du derrick est interdite. Le non-respect de ces consignes entraînera l'expulsion du contrevenant à chaque infraction constatée.

La longueur préconisée du tuyau de ravitaillement est de 8m (environ).

Il est formellement interdit de sortir du carburant du parc à essence, sauf pour ravitailler un bateau dont le réservoir se serait trouvé vidé ou vidangé après un incident de course, cela dans la limite de 25 litres, et après avoir obtenu l'autorisation du responsable du parc à essence ou de la direction de course. Un agent de sécurité incendie SSIAP accompagnera tout assistant transportant du carburant hors du parc à essence et pour tout vidage du réservoir dans le parc à bateau.

ART 29. Réparation et opération d'entretien

Toute intervention mécanique est interdite en dehors du stand alloué au concurrent.

Toute réparation sur la coque ou le moteur nécessite une validation du commissaire technique avant remise à l'eau.

Tout manquement à ces règles pourra entraîner une pénalité minimum de 5 tours, pouvant aller jusqu'à la mise hors course, après décision du comité de course, sur rapport écrit des commissaires.

The fuel containers used for the transportation on the pontoon must be anti-static, anti-sparking and carry the number of the boat. These fuel containers stationed on the pontoon must be empty. Metal fuel containers are prohibited.

The metal fuel container – derrick:

It shall not exceed two times the hourly consumption of the boat; It should be mounted on a stable base docked solidly with the pontoon using metal cables and clamps, the use of straps is prohibited.

It will be conform to the UIM rules and will necessarily involve a valve quarter turn screwed or welded to the release of the derrick, without interposition of a flexible connector between derrick and the valve. Gauge devices placed outside the derricks are prohibited unless fitted with a stopcock at the bottom. The fuel pipe is one single part and will have to be fitted at the outlet of a safety valve quarter-turn or a pistol of an approved design.

The use of a booster device of the derrick is prohibited. Failure to observe these instructions will result in the expulsion of the offender for each infraction.

The recommended length of the refueling hose: 8 m (about).

It is formally forbidden to take fuel outside the refueling station except to refuel a boat whose reservoir would have been empty or drained after a race incident, 25 liters maximum, and after having obtained the permission of the responsible at refueling area or of the race direction. A fire safety officer SSIAP will assist carrying fuel outside the park or for any emptying the tank in the boat pit area.

ART 29 Repair and maintenance

Any mechanical intervention is prohibited outside the stand allocated to the competitor.

Any repair on hull or engine require validation by scrutineer prior to release the boat back into the water.

Any breach of these rules may result 5 laps penalty, which can go as far as disqualification if decided by the race committee after a written report of commissioners.

ART 30 Informations et signalisation

La signalisation est applicable sur l'ensemble du circuit et la zone de liaison (zone Alpha), comme suit :

A/ Feux de signalisation disposés à chaque entrée de Zone :

Rouge :

dans une zone signifie : entrée dans cette zone Interdite.

dans toutes les zones signifie : arrêt général de la course.

Jaune : danger ralentir , accident, ou pace boat

Vert : zone ouverte, circuit libre, reprise de la course.

B/ Drapeaux :

Rouge : Arrêt général de la course

Jaune : Danger sur la zone, vitesse réduite - régime moteur (4000 Tr/min) ou 70 km/h et dépassement interdit

Vert : circuit libre, reprise de la course

Bleu : bateau commercial en transit

Noir (avec numéro) : retour au stand pour l'embarcation dont le numéro est présenté (arrêt du comptage des tours du bateau incriminé après 3 passages). La présentation du drapeau noir entraîne l'obligation de se rendre immédiatement dans la zone technique définie au cours du briefing, pour une éventuelle remise en conformité, sous le contrôle d'un commissaire technique.

Damier Blanc/Noir : Arrivée

Blanc : Bateau en remorque (dépassement autorisé)

Orange : marque de parcours

ART 31 Remorquage

Les embarcations en panne, où qu'elles se trouvent, ne pourront pas refuser le remorquage, sauf à se voir appliquer une pénalité du même nombre de tours qu'en cas de remorquage dans le cas B/ ci-dessous.

Le port du gilet et du casque est obligatoire pendant toute la durée du remorquage, le pilote devant impérativement rester assis dans son cockpit.

A/ Remorquage d'un bateau sur l'ensemble du circuit

Le remorquage se fait dans le sens inverse du circuit concurrent

B/ Remorquage d'un bateau entre le Pont Corneille et la bouée aval (sens du circuit concurrents) :

Le remorquage se fait directement vers le parc à bateaux. Dans ce cas il sera appliqué une pénalité de :

20 tours pour les S 2

10 tours pour les S 3

ART 30 Information and signaling

Signaling is applicable on the whole circuit and the connection area (Alpha), as follows:

A/ Signal Lights willing to each zone entry:

Red :

in an area means: entry in this area is prohibited.

in all the areas means: general stop of the race.

Yellow: *danger slow down, accident, or pace boat procedure*

Green: *open area, free circuit, resumption of the race.*

B / flags:

Red: *General stop of the race*

Yellow: *Danger on this area, reduced speed - engine speed (4000 RPM) Or 70 km/h and no overtaking*

Green: *free circuit – restart of the race*

Blue : *commercial boat in transit*

Black (with number): *return to the pits for the boat whose number is presented (no further laps counting after 3 laps). The presentation of the black flag results in the obligation to go immediately to the defined technical area as stated during the briefing, for a possible update for compliance, under the control of one of the technical commissioners.*

Checkered white/black: *Arrival*

White: *Boat in tow (overtaking is authorized)*

Orange: *course-mark*

ART 31 Towing

Boat which broke down on whatever place of the circuit must not refuse towing. If towing is refuse: same penalty than section B/ below.

The port of the life jacket and helmet is mandatory, for all the duration of towing; the driver must remain seated in his cockpit.

A / towing a boat across the circuit:

Towing is done in the opposite direction of the race circuit

B / towing a boat between the Corneille bridge and buoy swallows (competing direction of the circuit):

Towing is done directly to the pits.

A penalty will be applied:

S 2: 20 laps of penalty

S 3: 10 laps of penalty

ART 32 Grutage

L'accès au parc à grues est strictement interdit à toute personne non autorisée. Quatre assistants par bateau, munis de brassards jaunes, sont autorisés sous les grues, dont un responsable identifié par une chasuble rouge qui sera seul habilité à donner des consignes.

Seuls trois intervenants munis de gilets de sauvetage seront admis sur le ponton.
Le non-respect de ces règles entraînera une pénalité de 4 tours à chaque infraction constatée.

Les bateaux seront mis à l'eau au moyen de grues. La sécurité des crochets se fera par blocage intérieur. Aucun grutage n'est autorisé avec le pilote, ou toute autre personne à bord, sous peine de disqualification. Aucun départ du ponton ne doit se faire avec une personne sur le bateau, sous peine d'une pénalité de 5 tours.

Les élingues homologuées devront être adaptées et permettre de lever le bateau horizontalement.

Il est rappelé que conformément à l'article UIM 902.11 tous les bateaux devront avoir en permanence leurs élingues fixées sur leurs points de levage sans gêner le bon fonctionnement de l'airbag.

Chaque constatation d'infraction, lors d'un grutage ou d'un ravitaillement notamment, donnera lieu à l'application d'une pénalité de trois tours. Toute équipe qui refuserait de justifier auprès d'un commissaire de la présence effective des élingues sur le bateau serait automatiquement pénalisée et la récidive entraînerait la disqualification immédiate du bateau.

Les remorques portant le numéro de course (hauteur 18 cm) doivent être évacuées du parc à grues dès la mise à l'eau de l'embarcation et rejoindre l'emplacement attribué en respectant le sens de circulation imposé. Il conviendra de suivre les consignes des commissaires affectés au grutage.

En cas de problèmes graves, le PC grue peut interrompre les mises à l'eau, et ce à n'importe quel moment.

La mise à l'eau s'arrêtera 15 minutes avant l'arrivée. Les grues seront à nouveau opérationnelles après l'arrivée uniquement pour sortir les bateaux de l'eau. Aucune remise à l'eau ne sera autorisée.

ART 32 Craning

Access to the craning area is strictly forbidden to any unauthorized person. 4 people per boat with yellow color armband can access to craning area of whom one leader with red brass band. He will be the only one empowered to give appropriate instructions.

Only 3 people with lifejacket are allowed on the pontoon. Non-compliance with these rules will result in 4 laps penalty to each infringement found.

The boats will be craned in the water at the Pits through cranes. Safety hooks will have internal blocking. No craning is allowed with the driver, or any other person on board under penalty of disqualification. No departure from the dock must be done with any person on the boat, under penalty of 5 laps penalty.

The certified slings should be adapted and allow to raise the boat horizontally.

it is recalled that in accordance with the 'article UIM 902.11 all boats will have to be continuously their slings attached on their lifting points without interfering with the proper functioning of the air-bag.

Each offense found, during craning or refueling in particular, will result in the application of a penalty of three laps. Any team that refuses to justify to a commissioner the effective presence of the slings on the boat would automatically be penalized and the recurrence would result in the immediate disqualification of the boat.

The boat trailers shall carry the race numbers of the boat (height 18 cm); the trailers must be evacuated from the craning area as soon as the boat is on the water and must be brought to the assigned stand observing the imposed direction of the flow. Craning commissioner advices need to be applied.

In the event of serious problems, the crane committee can interrupt the craning and this at any time in the race

Craning will stop 15 minutes before the arrival. The cranes will be operational again after the arrival only for lift boats from the water. No launching to the water will be allowed.

ART 33. Arrivée

L'arrivée sera proclamée le 01 mai 2019 à 16 heures, sur le passage du bateau à flot le mieux classé, la ligne d'arrivée se situant sur la ligne de chronométrage. Ce bateau sera déclaré vainqueur des 24 Heures Motonautiques de ROUEN 2019.

Le drapeau à damiers formalise la fin de l'épreuve, mais le classement de la course est donné par le chronométrage officiel qui est seul comptable du temps effectif de l'épreuve.

Un tour d'honneur pourra être effectué par ceux qui le désirent, après l'arrivée du dernier concurrent. Il se fera obligatoirement derrière un bateau de sécurité. Dès que celui-ci s'engagera sur le circuit les feux verts seront fixes, interdiction formelle de doubler ce bateau de sécurité, de se doubler, de faire demi-tour. Les équipages seront informés par la direction de course, sur leur radio du début de ce tour d'honneur. Toute personne sur le bateau devra être porteuse d'un gilet de sauvetage.

Il est strictement interdit de transporter des mineurs à l'exception de pilotes détenteurs d'une licence FFM ou UIM. Les trois premiers bateaux de chaque catégorie devront être amenés aussitôt le grutage effectué en parc fermé, sans passer par leurs stands, pour les contrôles techniques d'après course.

Classement

Le classement de l'épreuve se fera selon le barème U.I.M. pour l'endurance, à savoir :

20 - 17 - 15 - 13 - 11 - 10 - 9 - 8 - 7 - 6 - 5 - 4 - 3 - 2 - 1 et 1 point à tous les suivants. Chacun des membres de l'équipage est crédité du nombre de points attribués au bateau. Chacun des pilotes devra être engagé nominativement (aucun changement ne sera autorisé après le jaugeage).

Tout pilote s'étant inscrit sur la feuille d'engagement doit obligatoirement effectuer un relai, sous peine de disqualification du bateau.

Pour être classé, le bateau doit avoir effectué dans l'épreuve au moins 40% de la distance du 1er bateau classé dans sa catégorie, avec obligation de passer la ligne d'arrivée, par ses propres moyens, ceci dans un délai de dix minutes après le drapeau à damiers.

Tout bateau disqualifié ne pourra être remis à l'eau pendant l'épreuve.

Si une course doit être interrompue, pour quelque raison que ce soit, et qu'il s'avère impossible de la reprendre, les points seraient attribués de la manière suivante :

25% de la durée prévue de la course = 25 % des points
 50% de la durée prévue de la course = 50 % des points
 75% de la durée prévue de la course = 75 % des points
 Plus de 75 % de la course = 100 % des points

Les bateaux qui ne franchissent pas la ligne d'arrivée mais qui auraient effectué au moins 90 % de la distance parcourue par le vainqueur de leur catégorie seront classés après tous les bateaux qui seront passés sous le drapeau à damier.

Le classement final est le résultat cumulé en tours et temps des deux sessions de course.

En cas d'abandon, un formulaire sera rempli et signé par le team manager et le commissaire technique/sécurité. Ce document sera transmis à la direction de course et au chronométrage.

Art 33. Finish

The arrival will be proclaimed, may 1st 2019 at 4:00 P.M., on the passage of the best classified boat (the finish line: before the Corneille Bridge in the descent of the circuit). It will be designated as the winner of the 24HROUEN 2019.

The checkered flag formalizes the end of the race, but the classification of the race is given by the official timekeepers which is the only one responsible for the effective time of 24 hours racing.

A lap of honor will be made for those who wish, after the arrival of the last competitor, behind the safety boat. As soon as the safety boat is in place with the green lights on, there is formal prohibition of overtaking safety boat, overtaking other boats or go in the opposite direction of the race in the circuit. Teams will be informed by the race direction on their radio to start this lap of honor. Anyone on the boat will need to wear a lifejacket.

It is strictly forbidden to transport minors with the exception of drivers licensed FFM or UIM.

The first three boats of each class shall be brought immediately after craning to the closed park for technical inspection after the race without passing through their stands.

Classification

The classification of the event will be based on the Endurance regulations from U.I.M., as follow:

20 - 17 - 15 - 13 - 11 - 10 - 9 - 8 - 7 - 6 - 5 - 4 - 3 - 2 - 1 and 1 point to all of the following. Each member of the crew is credited with the number of points awarded to the boat. Each pilot must have his name inscribed (no change will be allowed after the technical scrutineering).

Any driver being enrolled on the inscription sheet must perform a relay, under penalty of disqualification of the boat.

To be awarded, boat shall have completed 40% of the race winner's distance of his category, and cross the finishing line 10 minutes maximum later than the leading boat has taken the checkered flag

Any disqualified boats will not return to the water during the race.

For a race stopped, for whatever reason, and that is impossible to restart it, the scoring system is the following:

*25% of distance covered = 25 % des points.
 50% of distance covered = 50 % des points
 75% of distance covered = 75 % des points
 More than 75 % of distance covered = 100 % des points*

Boats with at least 90% of the distance covered by the winner of his category which do not cross the finish line will be classified after all boats that will have passed the checkered flag.

The final classification is accumulated in laps and the timing of the 2 sessions of the race.

In the event of abandonment, a form will be completed and signed by the team manager and the technical/security commissioner. This document will be transmitted to the race direction and timekeeper.

ART 34 Remise des prix

La remise des prix se fera au podium central à 16h45, sauf en cas d'obligation particulière pouvant entraîner un décalage de la cérémonie.

Les pilotes récompensés devront obligatoirement être présents en tenue de course.

Les pilotes s'engagent à respecter le protocole de la cérémonie.

Art 34. Price ceremony

The awards will be at the central podium at 4:45 P.M., except in case of a special obligation which could delay the ceremony.

The award-winning drivers must be present.

The podium ceremony is mandatory. Drivers must respect the instructions given regarding the podium ceremony.

ART 35. Instructions/Communications aux concurrents

Pendant toute la durée de l'épreuve, les concurrents doivent obligatoirement consulter les messages affichés sur le panneau d'affichage officiel.

Les concurrents doivent être en permanence à l'écoute du canal radio réservé à la direction de course pendant toutes les séances d'essais et la course des 24 Heures de Rouen.

Les concurrents doivent avoir en permanence un représentant du team, soit le team manager, soit un radio man dans l'espace réservé 'radio men'. Si un commissaire constate l'absence du représentant d'un team, l'équipe sera sanctionnée par 5 tours de pénalité à chaque fois.

Art 35. Instructions and communication to competitors

During the whole event, the Competitors are obliged to consult the messages displayed on the official notice board.

Competitors must be permanently listening to the radio frequency reserved for the Race Control during free practice and race.

Competitors must have permanently one team representative, either team manager or radioman (only) in the dedicated area 'Radiomen'. If a commissioner note the absence of the team representative, the team will be sanctioned by 5 laps penalty, each time.

ART 36 Perte d'équipement sur circuit

En cas de perte d'une pointe, du bout de remorquage, du capot du bateau, du capot moteur, cela devra être signalé au pilote de l'embarcation par son team manager ou son radio man qui devra le faire rentrer immédiatement au parc à bateaux.

Son numéro sera par ailleurs affiché par les commissaires selon la procédure réglementaire. Cet affichage impliquera pour le pilote un retour impératif au stand.

Les tours effectués en infraction ne seront plus comptabilisés après 3 passages, sur simple rapport des commissaires.

Un bateau ayant perdu ses pointes, ou son bout de remorquage ne rentrant pas à son stand pour réparer pourra être mis hors course s'il ne répond pas au signal des commissaires.

Art 36. Equipment lost on circuit

In case of loss of a pickle fork, towing part, boat tunnel, engine cover, this must be reported to the pilot of the boat by his team manager or his radio man who will instruct him to return immediately to the pits area.

His number will also be displayed by the commissioners according to the regulatory procedure. This display will instruct the driver on the mandatory return to the pit.

Laps after three laps, will be deducted on simple report of the commissioners.

A boat having lost its pickle forks or its towing part and not returning to his stand to repair may be put out of the race if he does not respond to the signal of the commissioners.

ART 37. Sanctions

L'article 902-38 du règlement UIM relatif aux pénalités s'applique dans son intégralité pour toutes les catégories, en plus des pénalités prévues par le règlement spécifique des 24 heures de Rouen 2019.

Discipline : tout manque de respect d'un pilote ou d'un membre d'une écurie envers les membres de l'organisation, de la direction de course ou des commissaires, comme toute invective, injure, voie de fait, violence, etc. fera l'objet d'un rapport, et son auteur sera exclu de la manifestation avec retrait définitif de son badge, et sanction possible sur l'équipage à la discrétion de la direction de course.

Si un pilote est disqualifié lors de la course, en vertu d'un article quelconque du règlement, le reste de l'équipage peut continuer à concourir à la condition qu'il lui reste le nombre minimum requis de pilotes.

Toutes les pénalités et sanctions seront affichées sur le tableau officiel.

ART 38. Réclamations

Il faut rappeler que seuls les pilotes et teams managers sont habilités à déposer une réclamation.

De même seuls les pilotes et teams managers concernés sont habilités à demander des explications sur une réclamation ou une sanction. Seules les réclamations écrites seront prises en compte par l'un des commissaires, puis soumises au commissaire général, ensuite éventuellement au Jury. Aucune réclamation verbale ne sera acceptée.

Toute réclamation devra être réalisée sur l'imprimé officiel qui sera à disposition au secrétariat général, et rédigée en anglais.

Le montant du dépôt pour une réclamation est fixé à 150 €. Si celle-ci est afférente à un problème de moteur le montant sera de 380€.

ART 39 Antidopage

Les pilotes tirés au sort ou désignés par le médecin opérant les contrôles antidopage, devront se rendre immédiatement, à leur descente de bateau, au bungalow sanitaire prévu à cet effet.

Art 37. Sanctions

Article of Regulation UIM 902-38 concerning penalties applies in its entirety for all categories, in addition to the penalties of the specific regulation of the 24 hours of Rouen 2019.

Discipline: failure to respect by a driver or a member of his team towards the race direction members or commissioners, as any Invectives, insults, assaults, violence, etc. will be reported and its author will be excluded from the event with definitive removal of its badge, with possible sanction on the team at the discretion of the Race Direction.

If a driver is disqualified during the race, according to any section of the regulations, the rest of the team can continue to compete on the condition that the minimum required number of drivers is still available.

All penalties will be reported to the team manager and posted on the official notice Board.

Art 38. Protest

You must remember that only the drivers and team's managers are entitled to file a claim.

Also, only the drivers and team's managers concerned, are entitled to ask for explanations on a claim or sanction. Only written complaints form will be taken into consideration by one of the commissioners, and then submitted to the officer of the day, then eventually to the Jury. Verbal claims will no longer be accepted.

Any complaint must be made on the official printed form which will be available at the general secretariat and will be written in English.

The amount of the deposit for a claim is fixed at 150€. If the claim is related to an engine problem, the deposit will be 380€.

Art 38. Doping

The drivers drawn or designated by the doctor for doping controls, must go immediately after leaving their boat, to the sanitary bungalow provided for this purpose.

4. ANNEXES

ART 40. Publicité

Tout marquage des partenaires sur les embarcations et véhicules doit être effectué dans le respect de la réglementation en vigueur, notamment celle visant aux restrictions sur la publicité des tabacs et alcools. Toute embarcation arborant un marquage ayant un rapport avec des convictions politiques ou religieuses, ou pouvant porter atteinte aux bonnes mœurs, ne sera autorisée à prendre le départ qu'après avoir fait disparaître totalement et de façon définitive les marquages incriminés. Il en va de même de la tenue des membres du team et du stand.

ART 41. Assurance

Responsabilité civile : conformément à la loi, les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile, ainsi que celle de leurs préposés aux 24 heures motonautiques. Un justificatif peut-être fourni à tout participant qui en fait La demande.

ART 42 Droit d'image

Selon l'Article L333-1 du Code du Sport : Les fédérations sportives, ainsi que les organisateurs de manifestations sportives sont propriétaires du droit d'exploitation des manifestations ou compétitions sportives qu'ils organisent.

Sauf accord express de l'organisateur Rouen Yacht Club dans le cadre de la manifestation, chaque participant accepte de concéder à l'organisateur le droit d'exploiter de façon directe ou sous forme dérivée dans le monde entier - pour la publicité, la promotion du présent évènement, ainsi que pour tout campagne publicitaire ou promotionnelle en faveur de l'organisateur - ses nom, prénom, surnom, image et voix, et ce sur tout support et par tout moyen de communication connu ou inconnu à ce jour et pour toute la durée de protection actuellement accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires ou arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée, notamment affiches, posters, publications ou articles de presse, télévision, radio, Internet, UMTS, CD-rom, jeux vidéo, vêtements, packaging.

4. APPENDICES

Art 40. Advertising

Any advertising of the sponsors on the boats and vehicles must be carried out in compliance with the regulations in force, including those aimed at restrictions on the advertising for tobacco and alcohol.

Any boat bearing an advertising relating to political or religious convictions or that would impair morality, will not be allowed to take the start until having completely and definitively taken off the offending markings.

It's the same for the clothing of the members of the team and the advertising on the stand.

Art 41. Insurance

Civil liability: in accordance with the legislation, the organizers have insurance covering the consequences of their civil liability, as well as of their attendants to the 24 hours race. A justification can be supplied to any participant who request it.

Art 42. Image right

According to Article L333-1 of the Sports Code: The sports federations, as well as the organizers of sports events, own the right to use the sports events or competitions they organize.

Unless expressly agreed by the organizer Rouen Yacht Club within the framework of the event, each participant agrees to grant the organizer the right to exploit directly or in derivative form throughout the world - for advertising, the promotion of this event, as well as for any advertising or promotional campaign in favor of the organizer - his name, surname, nickname, image and voice, and this on any medium and by any means of communication known or unknown to date and for all the term of protection currently granted to such direct or derived holdings by the laws or regulations, the judicial or arbitral decisions of any country as well as current or future international conventions, including any extensions that may be made to this period, including posters, posters, publications or press articles, television radio, Internet, UMTS, CD-rom, video games, clothes, packaging.

En outre, chaque participant accepte et autorise l'organisateur à continuer à utiliser les droits de la personnalité de chaque participant au-delà de la période contractuelle dans les mêmes termes que ceux stipulés au présent règlement, mais uniquement dans le cadre de rétrospectives, d'archives, d'opérations commémoratives organisées par l'organisateur, sous réserve que les références utilisées concernent les périodes pendant lesquelles le participant concourrait à une épreuve organisée par l'organisateur.

In addition, each entrant accepts and authorizes the organizer to continue to use the rights of the personality of each participant beyond the contractual period in the same terms as those stipulated in this regulation, but only in the context of retrospectives, d archives, commemorative operations organized by the organizer, provided that the references used relate to the periods during which the participant competes in an event organized by the organizer.

ART 43. Annulation

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle, ou pour des motifs indépendants de la volonté de l'organisation, celle-ci se réserve le droit d'annuler l'épreuve, sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement ou à quelque indemnité.

Art 43. Cancellation

In case of force majeure, natural disasters or for reasons beyond the will of the Organization, it reserves the right to cancel the event without competitors being able to claim a refund or compensation.

ART 44. Texte final

En cas de litige portant sur l'interprétation du présent règlement particulier seule la version en anglais fera foi.

Art 44. Final Text

In the event of any dispute over the interpretation of these supplementary regulations, the English version will prevail.

5. DOCUMENTS DE REFERENCE

Charte eco-citoyenne

Horaires de l'épreuve

Protocole et obligations des teams

5. RELATED DOCUMENTS

Eco-citizen and environmental charter

Schedule event time table

Protocol and teams obligations

PROVISIONAL EVENT TIMETABLE RACE 2019

SAMEDI 27 AVRIL

12:00 Fermeture du parc à bateaux / *Paddock closed*
16 :00 – 18 :00 Parade en ville / *Parade in the city*

DIMANCHE 28 AVRIL

10:00 – 12:00 Contrôles techniques suivant planning / *Technical scrutineering regarding time schedule*
14:00 – 19:00 Contrôles techniques suivant planning / *Technical scrutineering regarding time schedule*

LUNDI 29 AVRIL

08:00 – 12:00 Contrôles techniques suivant planning / *Technical scrutineering regarding time schedule*
09:00 – 12:00 Vente Tickets essence / *Refueling tickets purchasing period*
11:00 Briefing Ravitaillement / *Refuelings'briefing*
11:00 Briefing sécurité / *Security briefing*
11:30 Découverte plan d'eau pour pilote découvrant circuit / *Circuit presentation for new incoming drivers*
14:00 – 15h00 Briefing pilotes / *Drivers'briefing*
15:30 Photos officielles / *Official photograph*
16:30 – 22:00 Distribution carburant / *Fuel available*
16:30 Mise à l'eau pour pilote découvrant circuit / *Craning for new incoming drivers*
17:00 – 18:00 Essais libres pour pilote découvrant circuit / *Free practice for new incoming drivers*
18:00 – 22:00 Essais libres / *Free practice*
21:00 Fermeture Ravitaillement / *Refueling breaking up*

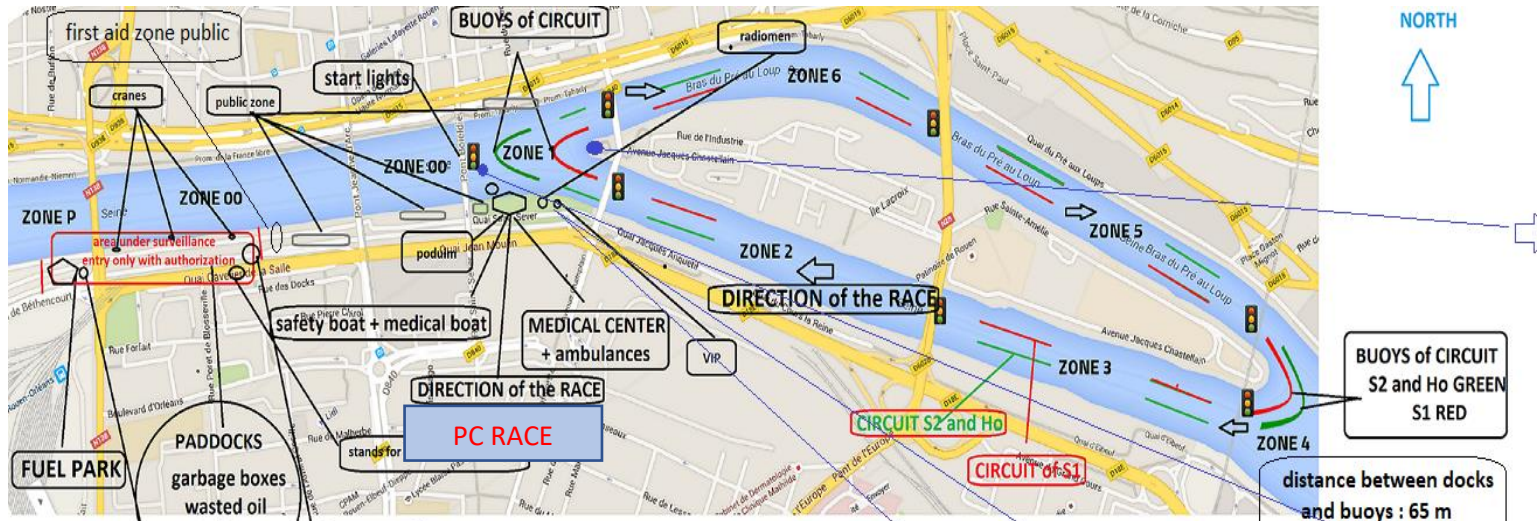
MARDI 30 AVRIL

08:00 Briefing Ravitaillement / *Refuelings'briefing*
09:00 Distribution carburant / *Fuel available*
09:00 – 09:45 Mise à l'eau / *Craning*
10:00 – 01:00 Session 1 / *Session 1*
00:30 Fermeture Ravitaillement / *Refueling breaking up*
01:00 Mise en parc fermé / *Parc fermé > Radio + Propeller only*

MERCREDI 01 MAI

06:15 Ouverture parc fermé / *Opening Parc fermé > Radio + Propeller only*
06:15 – 7:00 Mise à l'eau / *Craning*
07:15 Distribution carburant / *Fuel available*
07:00 – 16:00 Session 2 / *Session 2*
10:00 – 12:00 Rachat Tickets essence promoteur / *Fuel tickets purchasing period by Promoter*
14:00 – 16:00 Rachat Tickets essence promoteur / *Fuel tickets purchasing period by Promoter*
15:30 Fermeture Ravitaillement / *Refueling breaking up*
16:30 Podium / *Price Ceremony*

24H de ROUEN / WORLD ENDURANCE CIRCUIT CHAMPIONSHIP



24 H de ROUEN
WORLD INTERNATIONAL CHAMPIONSHIP
INSHORE RACE BOATS

EMISSION DOCUMENT 21/01/2019
 DEMANDE d' HOMOLOGATION 2019
 CIRCUIT INTERNATIONAL de ROUEN
 1cm = 100 m





24^H ROUEN

CHARTRE ECOCITOYENNE



L'épreuve des 24 Heures Motonautiques de Rouen a le devoir de prendre part à la préservation et à l'amélioration de l'environnement. Le promoteur de la course et les concurrents s'engagent à respecter la chartre éco-citoyenne et notamment à tout mettre en œuvre pour économiser l'énergie en adaptant leurs comportements.

Nous nous engageons conjointement à :

1. Afficher cette chartre dans ma base vie durant la course pour garder à l'esprit en permanence cette préoccupation et l'expliquer à tous les membres de mon Team afin de faire adhérer le plus grand nombre.
2. Nommer un membre de mon équipe « responsable » de la bonne tenue du stand, qui donnera les instructions nécessaires et veillera au respect des consignes.
3. Produire le moins de déchets possibles (réduction des emballages)
4. Trier nos déchets et ne pas se débarrasser de nos déchets dans la nature, c'est-à-dire n'importe où sur le site.
 1. Jeter le verre dans un des deux containers prévus à cet effet
 2. Jeter les ordures ménagères (restes de nourriture, sacs plastiques, marc de café, ...) dans les containers verts ou bennes, via des sacs poubelle que je fournis
 3. Trier les journaux, revues, papiers, cartons, bouteilles en plastique, canettes alu, tétra packs et autres matériaux recyclables et les jeter dans les sacs jaunes fournis par l'organisation. Le contenu de ces sacs, conservés près des stands sera inspecté par la CREA après la course pour évaluer le tri réalisé par les équipes (et ne sera pas reconduit l'an prochain si le tri est insuffisant)
 4. Jeter les pièces mécaniques, chiffons souillés de graisse ou d'huile, cartouches de silicone, mousse de polyuréthane, peinture, pots de vernis, polyester, kevlar, tapis absorbants souillés..... dans les containers verts ou les bennes à ordures.
 5. Eliminer en fin de course les moquettes des stands dans les bennes à ordures
 6. Vider les bacs récupérateurs d'huile dans les bornes prévues pour cela avant de repartir
 7. Jeter au fur et à mesure l'essence souillée d'eau dans les fûts prévus à cet effet
5. Respecter le règlement en ce qui concerne les tapis absorbants et le bac de récupération des huiles. (rappel art:12 du règlement)
6. Faire le moins de bruit dans la mesure du possible en équipant mon moteur de silencieux ou atténuateur de bruit et limiter au minimum les démarrages de moteurs dans les stands
7. Préserver l'aspect propre de notre stand : Poubelles non visibles, déchets ramassés au fur et à mesure, tenues correctes et propres, outillage et matériels bien rangés, etc.
8. Ne jamais déverser en Seine le moindre résidu (Huile, carburant, eau, etc.) y compris au ponton de ravitaillement
9. Laisser notre emplacement dans l'état ou nous l'avons trouvé avant de quitter la manifestation
10. Inciter mes coéquipiers à covoiturer pour venir à cette manifestation
11. Ne pas gaspiller l'électricité par un usage abusif d'éclairage lorsque le bateau est en course, et en chauffant les bases vie portes et fenêtres ouvertes
12. Utiliser le plus possible des produits recyclables (gobelets, contenants en carton, plateaux repas, huiles moteur etc.)
13. Ne pas déconnecter les alimentations ou vidange d'eau des installations de l'organisation pour les détourner (risques de fuites et de souillures)
14. Des sanctions seront appliquées pour le non respect de cette chartre et des commissaires seront prévus à cet effet mais l'organisation compte sur la responsabilité de chacun pour que cette course puisse continuer en ayant fait la preuve de sa prise en compte de l'environnement.

Le ___ / ___ / _____, à _____

ROUEN YACHT CLUB

Mme Sylvie Feyt

Nom du Team : _____

Team Manager : _____